

RÉDACTION

Bue Pépinière, 3.

BUREAU D'ABONNEMENTS

Buelle St-François, 20.

On s'abonne dans tous les bureaux de poste. Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> ou du 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT

Table with columns for duration (Un an, 6 mois, 3 mois) and price (Suisse, Union postale).

Prix du numéro: 40 centimes.

Gazette de Lausanne ET JOURNAL SUISSE

FONDÉE EN 1798

ANNONCES

Agence de publicité

HAASENSTEIN & VOGLER

LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Yverdon, St-Mier, Delémont, Porrentruy, Sion, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne, Lugano, Coire et succursales à l'étranger.

PRIX DES ANNONCES

Pour la Suisse... 25 centimes; Pour l'étranger... 30 centimes; RÉCLAMES... 1 franc.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 6 mars 1899.

Autour du congrès du désarmement.

Le projet du tsar, dont M. Stead s'est fait en Angleterre l'infatigable apôtre, ne parvient pas encore à passionner l'opinion en France.

Quant à ceux qui, par goût ou par profession, se dégagent, pour l'aborder, des préoccupations quotidiennes de la politique intérieure, leur langage est plutôt pessimiste, et ce sont surtout des objections qu'ils présentent.

On se demande quelle subtile distinction le nouveau congrès pourrait établir entre la balle qui éclate et l'obus qui éclate pareillement, avec des effets meurtriers non moins redoutables, puis entre ce même obus tombant de « plein fouet » sous un angle de 45 degrés, et un autre obus envoyé du zénith par un canonier aéronaute.

Pour ma part, je ne me plains pas de voir surgir de pareilles difficultés. Il est bon qu'il soit impossible de discerner, parmi tant d'engins formidables de destruction, celui qui fera le moins de dégâts.

Le préjugé le plus répandu, c'est que la guerre est un fléau inévitable, une fatalité d'ordre naturel.

FEUILLETON DE LA GAZETTE DE LAUSANNE

COW-BOY

PAR 30

AUZIAS-TURENNE

— On nous poursuit, dit-il : écoutez plutôt ! — Oui, répondit Johnson. Prenez à gauche, je continue sur la droite : nous les recevrons ainsi entre deux feux.

— Pas du tout ! faisons volte-face et attendons... Y êtes-vous ? Attention ! je vois le cheval.

Il pouvait bien le voir : car Royal II, lancé à toute vitesse, était blanc d'écume. Bob, fit feu deux fois ; Johnson, moins habilité au tir rapide, une fois : le sombrero de Spurlock tomba à terre.

— On nous poursuit, dit-il : écoutez plutôt ! — Oui, répondit Johnson. Prenez à gauche, je continue sur la droite : nous les recevrons ainsi entre deux feux.

— Pas du tout ! faisons volte-face et attendons... Y êtes-vous ? Attention ! je vois le cheval.

Il pouvait bien le voir : car Royal II, lancé à toute vitesse, était blanc d'écume. Bob, fit feu deux fois ; Johnson, moins habilité au tir rapide, une fois : le sombrero de Spurlock tomba à terre.

— On nous poursuit, dit-il : écoutez plutôt ! — Oui, répondit Johnson. Prenez à gauche, je continue sur la droite : nous les recevrons ainsi entre deux feux.

ché originaire, les autres, avec Darwin, une loi de la vie.

Écartons l'opinion théologique, en faisant remarquer toutefois qu'à se placer à ce point de vue on devrait logiquement conclure de l'existence du péché originaire à l'inutilité de toute tentative d'amélioration sociale, ce qui serait absurde.

On se remplit la bouche de ce grand mot : la lutte pour la vie ! Mais la lutte pour la vie est-elle une loi de la vie ? Cela n'est rien moins que certain.

Car un autre phénomène, une autre loi travaille à cette solution de l'antinomie : c'est la loi d'irréversibilité : s'explique tout de suite ce mot trop long.

Il est vrai que l'humanité s'est laissée entraîner à son tour par l'aberration sanguinaire dont nous parlons. Pour mieux dire, elle n'a pas fait son choix entre les deux chemins qui s'ouvraient devant elle, la guerre et la paix, la cruauté et la sympathie, l'égoïsme et la solidarité : elle a pris tantôt l'un, tantôt l'autre, hésitant toujours, boitant des deux côtés, et masquant la contradiction des tendances opposées qui la sollicitaient sous de perpétuels compromis.

L'évolution historique vient confirmer cette hypothèse. Ici, il faut tenir compte de deux phénomènes qui semblent se contredire. Il y a un phénomène de survivance et un phénomène d'irréversibilité.

La guerre est une survivance comme le duel. Une survivance est, pour parler plus clairement, une habitude qui ne correspond plus aux besoins et aux idées du moment, mais qui subsiste et se transmet en vertu de la loi d'inertie.

XXVIII HALLALI

C'était bien l'avis de Nathan, lorsqu'il vint le lendemain matin proposer au cabaretier un achat de whisky.

La monture de celui-ci, mustang à peine dompté, acheté à Green River, ne valait pas El Madhi ; malgré les efforts de son cavalier, il s'était rué sur les traces de son camarade, et un frayer indomptable l'emportait loin de cette bête étrange, moitié homme, moitié cheval, qui tout à l'heure lui avait presque brulé les narines.

— C'était bien l'avis de Nathan, lorsqu'il vint le lendemain matin proposer au cabaretier un achat de whisky.

— C'était bien l'avis de Nathan, lorsqu'il vint le lendemain matin proposer au cabaretier un achat de whisky.

— C'était bien l'avis de Nathan, lorsqu'il vint le lendemain matin proposer au cabaretier un achat de whisky.

— C'était bien l'avis de Nathan, lorsqu'il vint le lendemain matin proposer au cabaretier un achat de whisky.

— C'était bien l'avis de Nathan, lorsqu'il vint le lendemain matin proposer au cabaretier un achat de whisky.

— pas plus que deux députés qui se sont dit quelques gros mots ne songeraient à échanger sans résultat quelques balles incertaines, s'ils ne savaient que c'est un vieil usage.

Ne pensons pas toutefois que cette survivance soit sans utilité, car, grâce à elle, la contradiction que nous venons d'indiquer et qui augmente chaque jour deviendra à la longue tellement criante et intolérable qu'elle se résoudra par la prédominance d'un de ses éléments.

Car un autre phénomène, une autre loi travaille à cette solution de l'antinomie : c'est la loi d'irréversibilité : s'explique tout de suite ce mot trop long.

Il est vrai que l'humanité s'est laissée entraîner à son tour par l'aberration sanguinaire dont nous parlons. Pour mieux dire, elle n'a pas fait son choix entre les deux chemins qui s'ouvraient devant elle, la guerre et la paix, la cruauté et la sympathie, l'égoïsme et la solidarité : elle a pris tantôt l'un, tantôt l'autre, hésitant toujours, boitant des deux côtés, et masquant la contradiction des tendances opposées qui la sollicitaient sous de perpétuels compromis.

L'évolution historique vient confirmer cette hypothèse. Ici, il faut tenir compte de deux phénomènes qui semblent se contredire. Il y a un phénomène de survivance et un phénomène d'irréversibilité.

La guerre est une survivance comme le duel. Une survivance est, pour parler plus clairement, une habitude qui ne correspond plus aux besoins et aux idées du moment, mais qui subsiste et se transmet en vertu de la loi d'inertie.

XXVIII HALLALI

C'était bien l'avis de Nathan, lorsqu'il vint le lendemain matin proposer au cabaretier un achat de whisky.

La monture de celui-ci, mustang à peine dompté, acheté à Green River, ne valait pas El Madhi ; malgré les efforts de son cavalier, il s'était rué sur les traces de son camarade, et un frayer indomptable l'emportait loin de cette bête étrange, moitié homme, moitié cheval, qui tout à l'heure lui avait presque brulé les narines.

— C'était bien l'avis de Nathan, lorsqu'il vint le lendemain matin proposer au cabaretier un achat de whisky.

— C'était bien l'avis de Nathan, lorsqu'il vint le lendemain matin proposer au cabaretier un achat de whisky.

— C'était bien l'avis de Nathan, lorsqu'il vint le lendemain matin proposer au cabaretier un achat de whisky.

— C'était bien l'avis de Nathan, lorsqu'il vint le lendemain matin proposer au cabaretier un achat de whisky.

— C'était bien l'avis de Nathan, lorsqu'il vint le lendemain matin proposer au cabaretier un achat de whisky.

tuera la guerre au milieu de l'humanité et ne laisserait d'autre espérance au progrès que celle d'un adoucissement des moyens de destruction.

Si le congrès qui va se réunir n'avait d'autre résultat que de prouver l'étendue du mal et l'inefficacité des palliatifs, ce résultat ne serait pas à dédaigner.

Ch. RECOLIN.

Bulletin météorologique. — 6 mars, 7 h. mat n (Jura-Simplon).

Table with columns for STATIONS, Temps, and TEMPS ET VENT. Lists various locations like Lausanne, Vevey, Avenas, etc.

Police des denrées alimentaires.

Berne, 5 mars.

R. — A Geuensée, dans le canton de Lucerne, une famille vient de s'empoisonner involontairement en mangeant des saucisses gâtées, et cet accident coïncide avec la publication du projet de loi fédérale sur le commerce des denrées alimentaires.

Art. 8. Chaque commune doit désigner au moins un inspecteur des viandes, qui doit être, si possible, un vétérinaire patenté.

Chaque inspecteur des viandes aura un suppléant possédant les connaissances nécessaires et qui le remplacera en cas d'empêchement.

Une ordonnance du Conseil fédéral déterminera les cas dans lesquels l'inspection de la viande devra être complétée par une analyse physique et chimique ou bactériologique.

Les cantons institueront, à l'usage des inspecteurs des viandes, les cours d'instruction et de répétition nécessaires.

Malheureusement, l'action de la police n'a point l'efficacité continue et générale que le projet vise à lui attribuer, et après comme avant la future loi fédérale, il y aura des cas isolés d'empoisonnement imputables à l'ingestion de viandes malsaines.

XXVIII HALLALI

C'était bien l'avis de Nathan, lorsqu'il vint le lendemain matin proposer au cabaretier un achat de whisky.

La monture de celui-ci, mustang à peine dompté, acheté à Green River, ne valait pas El Madhi ; malgré les efforts de son cavalier, il s'était rué sur les traces de son camarade, et un frayer indomptable l'emportait loin de cette bête étrange, moitié homme, moitié cheval, qui tout à l'heure lui avait presque brulé les narines.

— C'était bien l'avis de Nathan, lorsqu'il vint le lendemain matin proposer au cabaretier un achat de whisky.

— C'était bien l'avis de Nathan, lorsqu'il vint le lendemain matin proposer au cabaretier un achat de whisky.

— C'était bien l'avis de Nathan, lorsqu'il vint le lendemain matin proposer au cabaretier un achat de whisky.

— C'était bien l'avis de Nathan, lorsqu'il vint le lendemain matin proposer au cabaretier un achat de whisky.

— C'était bien l'avis de Nathan, lorsqu'il vint le lendemain matin proposer au cabaretier un achat de whisky.

conservation, d'emballage et de désignation des succédanés des denrées alimentaires ; 3. l'emploi de matières colorantes dans la fabrication des denrées alimentaires destinées à la vente ; 4. l'annonce, la vente et la mise en vente des denrées alimentaires et de leurs succédanés ; 5. l'abatage du bétail, l'inspection des viandes, le commerce de la viande et de la charcuterie ; 6. l'importation, la fabrication, la conservation, la vente et la mise en vente des substances qui sont ou qui peuvent être destinées à la falsification des denrées alimentaires ; 7. l'emploi de certaines matières et couleurs dans la fabrication des articles d'habillement, des jouets, des papiers peints et autres articles de consommation, ainsi que des vases, appareils et ustensiles employés pour la fabrication, la préparation et la vente des denrées alimentaires ; la vente et l'emploi d'articles de ce genre, fabriqués contrairement aux dispositions de la loi ; 8. la construction, l'emploi et l'entretien en bon état des appareils et ustensiles servant à la fabrication, la préparation ou la vente des denrées alimentaires ; 9. les conditions auxquelles doivent répondre les locaux servant à la fabrication, à la conservation et à la vente des denrées alimentaires ; 10. la vente et la mise en vente du pétrole, de la ligroïne, de la bouzine et d'autres articles d'éclairage ou de ménage.

Il est vrai que les experts qui ont inspiré le projet ont une raison spéciale de priser très haut la police sanitaire puisqu'ils en font partie, mais, à première vue, l'organisation qui a rallié leurs suffrages paraît bien lourde et trop uniforme.

Il est certain du devoir des autorités fédérales de se montrer parcimonieuses dans les circonstances actuelles, mais les budgets cantonaux ont droit à tout autant de ménagement, et la Confédération ne doit commander sur le terrain cantonal que la bourse à la main.

Au reste, si les cantons devaient se montrer inhérents à remplir la mission que leur confie l'art. 69 bis de la constitution, il sera toujours temps de les dépouiller du libre choix des moyens d'action.

Le contrôle à la frontière rentre seul dans les attributions directes de l'administration fédérale : qu'on l'installe et qu'on nous en montre les résultats. C'est là que git l'urgence.

Bien que le projet de loi ne compte que trente-huit articles, on pourrait donc l'écourter encore, et, du même coup, le rendre plus acceptable. On continuerait néanmoins à y trouver tout ce qu'il est avantageux de créer, savoir : l'organisation du contrôle à la frontière et l'unification législative.

Cette dernière est réalisée dans le projet au moyen d'une véritable délégation du pouvoir législatif au Conseil fédéral, qui définirait par voie d'ordonnance et pour chaque denrée en particulier ce qu'il faut entendre par falsification, contrefaçon, degré de corruption et danger pour la santé.

- 1. l'importation, le mode de fabrication, de conservation, d'emballage et de désignation des denrées alimentaires destinées à la vente ; 2. l'importation, le mode de fabrication, de

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Les événements de France.

A la Chambre criminelle.

IMPRESSIONS D'AUDIENCE

On nous écrivait de Paris, le 3 mars, la lettre suivante que nous avons reçue hier seulement :

Une vaste salle, rectangulaire, au plafond lourd, lambrissé d'or, somptueux et laid. A droite, deux larges baies, laissant apercevoir la galerie St-Louis, avec ses vieux vitraux ; à gauche, deux grandes fenêtres, versant des flots de lumière.

Voici le président Loew, impassible, impénétrable ; puis le bon vieux père Sallantin, physionomie bienveillante et fine ; après lui, le conseiller Sevestre, figure de maître d'hôtel respectable, aux favoris épais et réguliers. Il est visiblement en quarantaine. Son voisin, vieillard à la barbe de fleuve, chargé d'hibers, tout pareil au bonhomme Noël, lui tourne résolument le dos ; il cause avec un autre vieillard, chenu et rabougri, qui n'est rien moins que le grand romancier Accarias, juriste et lettré, savant disert qui écrit sur la plus aride des matières le plus attachant des livres.

A l'extrémité droite, M. Bard, l'œil perdu derrière son lorgnon. A l'extrême gauche, un nouveau venu, M. Legrix, suit les débats d'un air stupéfait, en prenant des notes avec obstination. En face du président, le banc de la défense : M<sup>e</sup> Mimerel, avocat du colonel Picquart — entouré de ses confrères Mornard, Demange et Labori. Au siège du ministère public, le procureur général Manau. Derrière, la foule.

dollars, et laisse un billet de dix tout au fond. — Hélas ! je n'ai que cent quatre-vingt-dix dollars !

— Cela fera l'affaire, répond Spurlock. Donnez.

Nathan lui passe les banknotes en soupirant. « Imbécile que je suis de n'avoir pas laissé vingt dollars au moins dans la botte ! » A présent, il est trop tard : Nathan suit le cow-boy qui retourne sur ses pas.

Tous les deux trottaient en silence jusque vers dix heures, où ils parvinrent à l'entrée du grand ravin de San Juan. En cet endroit la « Rivière verte » coule au pied d'une muraille de rochers haute de plus de quinze cents pieds. A mi-hauteur de l'escarpement effroyable, il y a une grotte, véritable nid d'hirondelle qu'on distingue à peine d'en bas : un mur en forme d'entrée aux trois quarts. On y arrive par une suite de marches informes, ébauchées çà et là le long des saillies du roc par les premiers habitants de cette demeure aérienne, les troglodytes du Colorado. Que de siècles ont passé depuis les âges où ces populations primitives ont cherché leur salut dans ces retraites inaccessible !

Spurlock met pied à terre, sur le bord de la rivière écumante ; Nathan aussi. Il veut parler, mais Spurlock lui fait un signe :

— Taisez-vous ! et montez par ici !

Nathan a peur, et bien des fois il s'arrêterait dans la périlleuse ascension, s'il ne sentait sur ses talons cette espèce de sauvage. Il commence à se repentir d'être venu si loin. Sans compter qu'à moins de le jeter en bas, ce ne sera pas facile de descendre le corps de là-haut. Non, ce ne sera pas facile !... Aussi quelle idée enragée de l'avoir caché là !

Nathan a peur, et bien des fois il s'arrêterait dans la périlleuse ascension, s'il ne sentait sur ses talons cette espèce de sauvage. Il commence à se repentir d'être venu si loin. Sans compter qu'à moins de le jeter en bas, ce ne sera pas facile de descendre le corps de là-haut. Non, ce ne sera pas facile !... Aussi quelle idée enragée de l'avoir caché là !

Nathan a peur, et bien des fois il s'arrêterait dans la périlleuse ascension, s'il ne sentait sur ses talons cette espèce de sauvage. Il commence à se repentir d'être venu si loin. Sans compter qu'à moins de le jeter en bas, ce ne sera pas facile de descendre le corps de là-haut. Non, ce ne sera pas facile !... Aussi quelle idée enragée de l'avoir caché là !

Nathan a peur, et bien des fois il s'arrêterait dans la périlleuse ascension, s'il ne sentait sur ses talons cette espèce de sauvage. Il commence à se repentir d'être venu si loin. Sans compter qu'à moins de le jeter en bas, ce ne sera pas facile de descendre le corps de là-haut. Non, ce ne sera pas facile !... Aussi quelle idée enragée de l'avoir caché là !

(A suivre)

L'audience est ouverte, l'huissier appelle l'affaire Picquart.

Un homme encore jeune quitte lentement son banc, va s'asseoir à droite du président, et commence la lecture de son rapport. La tête est grave et fine, l'ossature saillante, le regard pénétrant, mais non sans douceur. On a l'impression d'une personnalité, et l'impression n'est pas trompeuse. M. Laurent-Athalin est assurément le magistrat le plus remarquable de la Chambre criminelle. Successivement juge d'instruction, conseiller, procureur de la République, il ne fut inégal à aucun emploi; dans tous, il apporta une science sûre, une psychologie subtile, une puissance d'analyse incomparable, un redoutable don d'observation, un tact extrême. Au service de ces facultés rares, il met une plume alerte, une parole à la fois acérée et mesurée, une langue un peu compliquée, mais souverainement élégante et nuancée. Écoutez-le.

Son rapport est une vraie œuvre d'art. Il ne heurtera pas les écusons où tel de ses collègues a trébuché. Il ne fera pas un réquisitoire; oh non! Il sait qu'il doit rester sur le terrain du droit, et il le répète jusqu'à la satiété. Seulement, pour dégager le droit, il faut qu'il analyse la procédure, et en particulier la procédure militaire.

Et pour l'analyser, il faut qu'il la cite. Alors il la cite, il la cite avec complaisance et avec abondance, et je crois avec joie. Et ses citations sont admirables. Tout ce que le rapport du capitaine instructeur contient de raisonnements enfantins ou fantastiques, d'hypothèses gratuites ou désordonnées, tout cela est condensé, à la suprême puissance, dans deux ou trois phrases de choix, et ce sont, bien entendu, celles-là qui viennent s'intercaler, naturellement et sans effort dans une argumentation qu'elles soutiennent sans la troubler, sans en interrompre un instant la marche grave et méthodique.

Et vous entendez bien qu'il ne les commente pas. Non, il les lit simplement, et seuls, un léger effort de la voix, une indéfinissable ironie de l'accent leur donnent tout leur relief et tout leur prix.

Hélas! cette audience si bien commencée devait moins bien finir. M. Mimerel, l'avocat du colonel Picquart, est assurément un esprit studieux et réfléchi; il est pourtant difficile de se tromper plus complètement qu'il ne l'a fait dans sa plaidoirie. Il a voulu plaider en fait. Il s'est déposé en de fastidieuses lectures, interrompues de temps en temps par des parenthèses inintelligibles qui ressemblaient à des apartés. N'insistons pas. C'est une plaisanterie à refaire. Elle sera refaite, vraisemblablement devant les assises.

**Le règlement de Juges.**  
Le prononcé de la cour criminelle dans l'affaire du règlement de juges vaut aux magistrats une nouvelle bordée d'outrages. Ils n'en doutaient pas et n'ont pas failli pour si peu.

Quant aux conséquences de l'arrêt, les voici:  
Le chef d'accusation le plus grave devant être jugé le premier, le colonel Picquart comparait devant la cour d'assises avec M. Leblouis pour y répondre de faux, d'usage de faux et de divulgation illicite des dossiers Dreyfus et Esterhazy avant de passer en conseil de guerre pour avoir consulté un avocat sur la juridiction à appliquer au sous-officier Boulot et les pénalités à inscrire dans la loi sur les pigeons voyageurs.

L'Autre craint que les juges militaires ne profitent de cette accusation dérisoire pour frapper Picquart. Il nous semble que, jusqu'à preuve du contraire, c'est leur faire injure.  
« Il n'y a rien de nouveau » dans le récit fourni par Esterhazy au *Daily Chronicle*. Ainsi câblait samedi l'Agence Havas. Elle est bien difficile. En effet la publication du commandant constitue sans aucun doute le plus grand apport de lumière qui, depuis la découverte du faux Henry, ait été fait à la grande cause pendante.  
Pour donner plus de poids à ce qu'il allait dire, Esterhazy a prêté, devant le commissaire J. E. B. Crawley à l'appui de ses déclarations, un « serment solennel » qui, s'il venait à être reconnu faux, entraînerait, d'après la loi anglaise, la peine de sept années de travaux forcés pour celui qui s'en serait rendu coupable.

Esterhazy cherche à faire croire d'abord que, depuis 1894, il a été l'homme de l'Etat-Major, qu'il n'a pas trahi dans ses relations, hautement proclamées avec le colonel de Schwarzkoppen, qu'il a toujours agi par ordre. Mais sur ce point, il invoque le témoignage de deux morts, Sandherr et Henry. De sorte que, sur ce premier point, la preuve laisse à désirer.  
Elle est en revanche éclatante et complète sur ce point: « Esterhazy a été l'homme de l'Etat-Major, dès que Picquart a trouvé sa trace. »  
Picquart avait dit: « Le conseil de guerre s'est trompé. Le bordereau n'est pas de Dreyfus. Il est d'Esterhazy. » Et le général Gonse avait répondu: « Qu'est-ce que cela vous fait? Ce n'est pas vous qui êtes à l'He du Diable! Il fallait que le juif fut coupable. D'où la nécessité de faire, à tout prix, Esterhazy innocent. Le dernier mot de Picquart: « Je n'emportai pas ce secret dans la tombe » était une menace terrible pour Henry et les autres. C'est pourquoi, sans perdre un moment, ils s'occupèrent d'organiser l'innocence d'Esterhazy.

On sait que M. Mathieu Dreyfus avait été mis sur la trace d'Esterhazy par le banquier de Castro qui, achetant le fac-similé du bordereau sur le boulevard, reconnut du premier coup d'œil l'écriture du commandant avec lequel il avait été en affaires. La plainte de Mathieu Dreyfus contre Esterhazy est du 14 novembre 1897. Un mois auparavant, faisant suite aux manœuvres de l'Etat-Major contre Picquart, dont la perte était résolue, le colonel Du Paty de Clam écrivait à Esterhazy pour l'inviter à venir se défendre. La lettre anonyme que cite Esterhazy fut-elle dans la réalité le premier avertissement de l'Etat-Major? Cela n'est pas probable. Il n'importe. Prenons les événements au moment où nous les donne Esterhazy.

Dès son arrivée à Paris, Esterhazy se trouve en plein roman de conspiration. Un officier déguisé par le moyen de lunettes bleues prend possession de lui au nom de l'Etat-Major, le promène du cimetière Montmartre au réservoir de Montsouris, où il rencontre deux autres officiers dont l'un a une fausse barbe — le colonel du Paty de Clam — tandis que l'autre demeure mystérieusement caché au fond d'un faïence. Que veulent ces gens? Simplement se concerter avec Esterhazy pour mentir, et cela est à noter, pour mentir non pas au public et au Parlement, mais au ministre de la guerre et au président de la République. Esterhazy reproduit les lettres que du Paty de Clam lui a remises avec ordre de les copier mot à mot pour le général Billot et M. Félix Faure. Et ainsi a éclaté la folie de ceux qui ont fait de la cause de quelques menteurs et de quelques faussaires, la cause de l'armée elle-même!

Esterhazy raconte par le menu, avec pièces à l'appui, comment fut truquée l'enquête du général de Pellieux. Toutes les réponses qu'il devait faire lui avaient été dictées par ses chefs.

Lorsque l'enquête fut terminée, poursuit Esterhazy, elle conclut à un refus d'informers, c'était donc fini. Néanmoins alors je reçus de M. le général de Pellieux l'ordre de demander à passer devant un conseil de guerre et, obéissant comme toujours, je fis une demande dans ce sens, demande dont le texte fut soumis à M. le général de Pellieux et corrigé par lui, avant d'être livré à la presse. Le brouillon de cette demande, avec ses corrections, a été saisi par M. Bertulus et se trouve dans les dossiers.

Il se passa, pour cette instruction, ce qui s'était passé pour l'enquête, et je fus guidé pendant tout le temps qu'elle dura de la manière la plus complète et la plus absolue. Tous les jours les résultats de l'enquête étaient communiqués au ministère, qui était tenu ainsi, jour par jour, au courant, et dans la soirée même j'étais prévenu et recevais des instructions en conséquence.

Au cours de l'instruction, je voulus une fois, pour un fait que je n'ai pas bien présent à la mémoire, dire au rapporteur quelque chose qui n'avait pas été convenu.  
« Le fait fut aussitôt corrigé et je fus le soir même très vivement rappelé à l'ordre, avec défense formelle de faire quoi que ce soit à ma tête et de me le tenir pour dit. »

On n'a pas oublié que M. Zola a été condamné à un an de prison pour la phrase, tirée de sa lettre *J'accuse*, qui disait: « le commandant Esterhazy a été acquitté par ordre. »

Vient le procès Zola. Écoutez M. Esterhazy:  
Je continuai à recevoir des instructions journalières à tous les instants.  
C'est à M. Tézenas, mon conseil, que l'Etat-Major, que le ministère s'adressèrent pour coordonner ce qui devait être fait. C'est lui qui dirigea toute l'affaire pour le compte du ministère. C'est chez lui que le colonel Thévenet, chef du cabinet particulier de M. le général Billot, que M. Watine, son gendre, venaient se concerter pour ce qu'il y avait à faire, et cela dans des entretiens constants.

C'est à M. Tézenas, mon conseil, que l'Etat-Major, que le ministère s'adressèrent pour coordonner ce qui devait être fait. C'est lui qui dirigea toute l'affaire pour le compte du ministère. C'est chez lui que le colonel Thévenet, chef du cabinet particulier de M. le général Billot, que M. Watine, son gendre, venaient se concerter pour ce qu'il y avait à faire, et cela dans des entretiens constants.

« Ce fut chez lui aussi que fut décidée l'attitude de M. le général de Boisdeffre à la cour d'assises. Ce fut M. Tézenas qui rédigea les quelques phrases dites par le général de Boisdeffre aux jurés, et quant à moi je recevais à chaque instant les ordres les plus précis sur tous les points. »

Il avait d'abord été décidé que je devais dire certaines choses aux jurés; puis, au dernier moment, dans la salle des témoins, devant de nombreux officiers, M. le général de Pellieux me dit que j'allais être interrogé, que des questions me seraient posées par la défense et que je ne devais répondre à aucune.

« Mais cependant, mon général, lui dis-je, si ces cochons-là m'eng..., je veux leur répondre! »

« Vous ne répondrez rien, me dit le général, je vous en donne l'ordre. C'est entendu. »  
« Bien, mon général, répondis-je, je ne dirai rien, je vous obéirai. »

Au cours de ce procès, une note fut même fournie par M. le ministre à M. l'avocat général Van Cassel à mon sujet.  
Oh les élans patriotiques, spontanés, éloquents et vibrants des généraux de Pellieux et Boisdeffre! Ils étaient basés sur le faux Henry, certifiés par ces deux autorités, et rédigés de sang-froid à l'avance par l'avocat d'Esterhazy!

Quelle satisfaction le protégé de l'Etat-Major obtiendrait-il après la condamnation de M. Zola?

Je fus invité à provoquer Picquart; le général Gonse le dit à M. Tézenas, M. le général de Pellieux me le dit à moi-même; le colonel Henry me dit que tout le monde au ministère l'entendait ainsi.

Je priai aussitôt M. Xavier Feuillant de vouloir bien me servir de premier témoin.  
Il accepta très volontiers à des conditions de rencontre qu'il fixa lui-même et qui correspondaient à mes sentiments, et me dit qu'il voulait un officier supérieur comme second témoin. J'avais pensé à un officier d'Etat-Major, mais on me dit qu'il n'allait pas « d'aiguillettes » et de prendre un officier de troupe.

Je répondis que mon régiment n'était pas à Paris et que je ne connaissais pas dans la garnison de Paris d'officier supérieur. Le ministère se chargea alors de la chose, et le colonel Parés et un autre colonel dont je n'ai plus le nom m'accompagnèrent à l'Etat-Major de l'armée, reçurent la mission de me trouver l'officier supérieur d'un corps de troupe qui serait mon second.

Il se rendirent alors chez le commandant, aujourd'hui lieutenant-colonel, de Sainte-Marie, qui avait été juge suppléant à mon conseil de guerre, et lui firent officiellement cette demande, qu'il accepta aussitôt. Le commandant de Sainte-Marie fut même mis en rapport avec l'officier général qui avait chargé les deux colonels de cette mission. La chose ainsi entendue, le colonel Henry vint rue de Douai et après m'avoir longtemps attendu, ne me voyant pas venir, laissa une note de sa main qui a été saisie également par M. Bertulus, que la cour a par conséquent entre les mains et qui est conçue en ces termes:

« S. H. 43. — Urgent.  
« Vous êtes qui a été décidé: un officier supérieur d'un corps de troupe, représentant l'armée active, un officier supérieur de l'armée territoriale représentant l'armée nationale.  
« Vous assurer de suite du concours du lieutenant-colonel Bergougnan, qui sort de votre ancien régiment.  
« Rendez-vous demain matin, à huit heures, je vous mènerai chez le général qui vous donnera le nom de l'officier supérieur de l'armée active. »

Le général dont il était question était le général Gonse.

En même temps, on prievint M. Xavier Feuillant qu'on le priait de rester dans la coulisse pour guider ces deux messieurs à cause de sa compétence spéciale, mais qu'on lui demandait de bien vouloir accepter cette solution.

Il avait été en même temps décidé que le colonel Henry me reconnaissait la priorité.

Au dernier moment l'Etat-Major changea d'avis et, après avoir prescrit à Henry de me céder le pas, lui prescrivit de se battre. Il y eut même à ce sujet une assez violente altercation entre le colonel Henry et M. Feuillant en présence du colonel Bergougnan et du commandant de Sainte-Marie.

Nous analyserons demain la suite des révélations d'Esterhazy, qui raconte longuement sa déposition devant la cour criminelle.

Mais, dès aujourd'hui, nous demandons à tous les hommes de sens qui pourraient douter encore:

« Si Dreyfus avait été justement et loyalement (nous ne disons même pas légalement) condamné, les du Paty de Clam, Henry et autres auraient-ils recouru à tous ces trucs? Est-ce qu'on agit de la sorte quand on cherche la vérité? »

**Le parti du premier ministre.**  
On n'a pas oublié le pari lié entre M. Charles Dupuy, président du conseil, et M. Maurice Binder, député, sur la date à laquelle l'affaire Dreyfus serait étranglée.

Le 20 mars j'avais parié M. Dupuy. Mais la mort de M. Félix Faure et les événements imprévus qui se sont produits depuis lors ont imprimé un temps d'arrêt aux manœuvres abortives de M. Dupuy et modifié la situation, si bien que j'eudi, rencontrant M. Charles Dupuy, M. Binder lui a dit:

« Mon cher président, je ne veux pas vous voler: permettez-moi de vous offrir un délai supplémentaire. »

« Soit, a répondu M. Dupuy au député bonapartiste: j'accepte dix jours. »

Jusqu'à quel point les juges de la Chambre des requêtes et de la Chambre civile de la Cour de cassation sont-ils flattés de voir leur conscience servir d'enjeu aux paris du chef du gouvernement?

**La maladie de Léon XIII.**  
Rome, 5 mars, 8 heures.  
Le bulletin affiché hier soir, à six heures, portait que le pape était resté pendant deux heures environ, sans éprouver la moindre gêne. La température était à 37°, les pulsations 72 et la respiration 22.

A neuf heures du soir, l'état du malade continuait à être satisfaisant.  
Léon XIII, dans la journée, a lu tous les journaux et s'est déclaré très satisfait de l'attitude respectueuse de la presse italienne.

Rome, 5 mars.  
Le pape a passé une bonne nuit. Il s'est réveillé d'excellente humeur et il a voulu que le personnel de son antichambre vint assister à la messe célébrée dans sa chambre par Mgr Angeli.

Mgr Anzino, chapelain en chef du roi d'Italie, est mort cette nuit.  
Rome, 5 mars.

Voici le bulletin de santé du pape publié à dix heures ce matin:  
Nuit tranquille, avec plusieurs heures de repos. Toutes les fonctions sont régulières.  
On n'a pas eu nécessaire d'examiner la localité opérée.

Aussitôt après la visite, Sa Sainteté a manifesté le désir de rester au lit.  
Ce soir, il ne sera pas publié de bulletin médical. La température, les pulsations et la respiration sont normales.  
MAZZONI, LAPPONI.

**Le ministère Silvela.**  
Madrid, 5 mars, 8 h. 10.  
Comme je vous l'ai annoncé hier, le cabinet que M. Silvela, sur l'invitation de la reine régente, a formé, est constitué de la façon suivante:

Présidence du conseil et affaires étrangères, M. Silvela.  
Intérieur, M. Dato.  
Finances, M. Villaverde.  
Justice, M. Duran.  
Guerre, maréchal Palovjeja.  
Travaux publics et colonies, marquis de Pidal.  
Marine, amiral Gomez.  
M. Ranécs est nommé sous-secrétaire à la présidence.  
Le marquis de Lema, sous-secrétaire à l'intérieur.  
Le général Capdepon, sous-secrétaire à la guerre.  
Le marquis de Cuevas, directeur des postes et télégraphes.  
M. Limiers, préfet de Madrid.

Madrid, 5 mars.  
Les Cortes se réuniront demain. Lecture leur sera donnée d'un décret de suspension des séances qui sera un décret de dissolution.

Les nouvelles élections auront lieu en avril et précéderont les élections municipales et celles des conseils généraux. M. Silvela a déclaré qu'il n'a pas l'intention d'exercer de pression lors des élections. « Si nous sommes battus, dit-il, nous nous résignerons et nous accepterons la volonté du pays. »

M. Silvela croit cependant que d'ici au mois d'avril le gouvernement aura su, par ses actes, mériter l'approbation du pays.

**L'incident de Mascate.**  
L'incident de Mascate peut être considéré comme clos.  
Le gouvernement français et le gouvernement anglais reconnaissent que, par le traité de 1862, les deux pays sont placés exactement sur le pied d'égalité en ce qui concerne les territoires du Sultan de Mascate. Le gouvernement anglais reconnaît le droit de la France d'établir sur la côte de Mascate un dépôt de charbon dans les mêmes conditions qu'est établi le dépôt de l'Angleterre.

Enfin les deux pays se défendent d'acquiescer sur les territoires du Sultan de Mascate un droit de propriété territoriale quelconque au profit de l'une ou de l'autre nation.

Le gouvernement anglais a désavoué les procès-verbaux trop compromettants employés par le gouvernement de l'Inde pour faire échec à la demande de la France, et s'est attaché à faire disparaître tout ce qui pouvait avoir blessé les légitimes susceptibilités de ce pays.

**France.**  
Vendredi après-midi, M. Emile Loubet a reçu la visite du prince de Galles. L'héritier du trône britannique, quoique voyageant dans le plus strict incognito, a voulu faire connaissance avec le nouveau président de la République. La réponse de l'Élysée ne s'est pas fait attendre, et le prince, accompagné d'un aide de camp, s'est rendu au palais à trois heures. Les honneurs militaires n'ont pas été rendus.

L'officier de service et le secrétaire général de la présidence ont conduit le prince de Galles auprès du président de la République; l'entrevue a été très cordiale. Elle a duré environ un quart d'heure.  
— M. Dupuy, en sa qualité de ministre des cultes, a supprimé le traitement de M. le pasteur Louis Comte, de St-Etienne, coupable d'avoir accepté d'être secrétaire de la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen. En quoi, le président du conseil s'attire les applaudissements non seulement de la Patrie, de l'Intransigeant, de la Libre Parole et du Petit Journal, auxquels il est habitué, mais ceux plus précieux, parce que plus rares, de l'Univers et de toutes les Croix.

— On lit dans le Temps:  
« Nous apprenons une bien douloureuse nouvelle, et bien imprévue: Albert Bataille, le brillant rédacteur judiciaire du Figaro, président d'honneur de l'Association de la presse judiciaire, vice-président de l'Association des journalistes parisiens, membre du bureau international des associations de presse, est mort. »

Il est mort, presque subitement, ce matin. Il est mort à quarante-deux ans, dans la force de l'âge, à la suite d'une courte maladie, que l'on considérerait comme une légère indisposition, alors que, mardi dernier encore, avec son infatigable dévouement, il s'occupait de la préparation du congrès international de la presse, qui doit se tenir à Rome le mois prochain. On le croyait guéri, quand une congestion pulmonaire s'est déclarée et l'a enlevé en deux heures!

Il était entré tout jeune au Figaro, où il avait pris comme chroniqueur judiciaire, la succession de M. Fernand de Rodays. Et, tout de suite, il s'était fait remarquer par ses qualités d'écrivain délicat et précis, d'analyste fin et pénétrant. Tout le monde sait quelle vie prenait sous sa plume un débat judiciaire, quelle qu'en fût la nature. La collection de ses Causes criminelles et mondaines est là pour attester la vigueur d'un talent qui ne faisait que croître.

Et ces qualités de cœur ne le cédaient en rien à ses qualités d'esprit. C'était un confrère obligant par excellence, toujours la main tendue pour secourir ceux sur qui s'abattait la mauvaise fortune, ne ménageant pas plus sa bourse que ses bons conseils. Il a été un des ouvriers les plus actifs et les plus compétents de l'organisation syndicale professionnelle de diverses associations.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'instruction publique.  
Nous pouvons ajouter notre témoignage personnel à celui du Temps. M. Albert Bataille était un parfait gentleman en même temps qu'un homme d'un rare talent. C'était l'une des personnalités les plus estimables du journalisme parisien. Et c'est lui qui s'en va!

Nous avons reproduit le 3 février, les considérants d'un jugement rendu par le tribunal de Château-Thierry, acquittant un jeune C., prévenu de mendicité.  
La Chambre des appels correctionnels de la Cour d'Amiens a rendu un arrêt infirmant ce jugement. C. a été condamné à quarante-huit heures de prison.

**Royaume-Uni.**  
Voici d'après une déclaration faite à la Chambre des communes, les forces de l'armée britannique. Elle comptait au total 408,924 hommes au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, soit 24 hommes de plus que le 1<sup>er</sup> janvier 1898.

L'armée régulière entre dans ce chiffre pour 222,373 hommes; l'armée de réserve pour 78,798; la milice pour 107,753 hommes.

**Chili.**  
Le gouvernement chilien est entré dans la voie pratique théoriquement préchée par le comte Mouraviev: il a décidé de réduire l'armée de 5000 hommes. L'effectif sera ce qu'il était en 1891. Le Chili se propose aussi, dit-on, de vendre un certain nombre de croiseurs à l'Équateur et aux États-Unis.

**Turquie.**  
Le comité central macédonien a tenté de faire remettre aux gouvernements étrangers ainsi qu'à leurs représentants à Sofia, le memorandum de réformes à exiger du sultan en vue de l'autonomie de la Macédoine; mais les gouvernements étrangers, ceux de Saint-Petersbourg et de Vienne, comme celui de Londres et leurs représentants en Bulgarie, ont refusé de prendre connaissance de ce document.

**Sur mer.**  
L'équipage du Moravia, échoué et brisé sur un banc voisin de l'île du Sabie, vient d'arriver à Halifax. On le croyait entièrement perdu. Des quarante hommes, un seul, le second, est mort de fatigue et de froid. Cinq des huit chaloupes avaient été emportées par la tempête. Vingt-huit hommes s'embarquèrent dans la sixième. Mais la neige les glaça, les vagues les inondaient, et l'eau se prenait sur eux en glaçons. Ils luttèrent ainsi 24 heures, puis le vent tomba, et ils purent aborder à l'île du Sabie, d'où un bateau de sauvetage alla chercher les dix-neuf hommes qui étaient demeurés sur le Moravia.

**Double imposition.** — Le Tribunal fédéral avait émis le vœu qu'une loi fédérale fut promulguée en matière de double imposition.

Dans son rapport de gestion pour 1898, le département fédéral de Justice et Police déclare qu'il n'a pas pu se convaincre de la nécessité d'une pareille loi. Les motifs qui se sont opposés précédemment à la promulgation de la loi subsistent encore, dit le département. D'autre part, la jurisprudence du Tribunal fédéral a résolu d'une manière pratique et nette une série de questions difficiles. Jusqu'ici, la haute cour a toujours su trancher les controverses sans s'aider d'une loi et à l'aide du seul texte de la constitution.

**Jura-Simplon.** — L'Assemblée des aiguilleurs et hommes d'équipe du Jura-Simplon qui a eu lieu dimanche à la Tonhalle de Bienne avait réuni trois cents participants. M. Sourbeck dont on avait annoncé un discours s'est fait excuser; il en a été de même du rédacteur pour la partie française du journal des employés qui devait assister à une autre assemblée.

M. Hoffer, de Bienne, a recommandé la constitution d'une association des employés du Jura-Simplon. M. Wirz, de Winterthur, a développé le projet de statuts.

La création de la nouvelle société a été décidée par acclamations. Il a été donné lecture de nombreux télégrammes d'encouragement.

**Conseil des Etats.** — Le canton des Grisons avait à élire dimanche, deux députés au Conseil des Etats. Le résultat complet n'est pas encore connu, mais les candidats désignés par chacun des partis, MM. Raschein et Peterelli, sont certainement élus.

**Foot-ball.** — Hier, devait avoir lieu la demi-finale du match de Foot-ball pour le championnat (première catégorie) entre le « Foot-ball » de Lausanne et les « Old Boys » de Bâle. Le « Foot-ball » de Lausanne ne s'étant pas présenté a été disqualifié pour la finale qui sera disputée entre les « Old Boys » de Bâle et le « Anglo-American Football Club » de Zurich.

**Epizooties.** — La fièvre aphteuse ayant éclaté dans les régions du Pays de Gex, voisines de la frontière, le département fédéral de l'Agriculture a interdit, à partir du 6 mars 1899, l'importation du bétail de boucherie provenant de cette contrée. L'interdiction qui existait déjà pour l'importation du bétail de garde est maintenue.

**Un jubilé musical.**  
Bâle, 4 mars.  
Le Gesangverein, de Bâle, la plus ancienne et aussi la plus importante de nos sociétés musicales par le nombre de ses membres et leur culture artistique, célébrera le 25 au 28 mai le soixante-quinzième anniversaire de sa fondation.

Elle a voulu donner à cette célébration la forme d'une solennité musicale, digne de son passé et de la grande situation qu'elle s'est acquise dans le développement artistique en Suisse. Elle exécutera, dans deux grandes auditions, l'Requiem, de Berlioz, et la Passion, de J.-S. Bach. Toutes deux seront données dans la cathédrale, le Requiem, le 25 mai et la Passion, le 28. Comme intermède à ces deux grandes auditions chorales, un concert avec un riche programme artistique sera donné le 26 mai dans la salle de musique.

Les concerts seront dirigés par M. Volkland, l'ancien directeur du Gesangverein.

**Fédération ouvrière.**  
Zurich, 5 mars.  
Le comité fédéral de la Fédération ouvrière suisse s'est réuni dimanche, vingt-cinq membres étaient présents.

On a approuvé tout d'abord le rapport annuel du secrétaire fédéral suisse pour 1898; les travaux préparatoires en vue des syndicats obligatoires sont encore en retard, mais on les terminera dans le courant de 1899.

Le comité a arrêté de la manière suivante l'ordre du jour du Congrès ouvrier qui se réunira le 3 avril à Lucerne: Développement des corporations au moyen de la Fédération ouvrière, rapporteurs MM. Greulich et Beck. Protection du droit de réunion, rapporteur, M. Decurtins. Assurance contre le chômage et création de bureaux de placement, rapporteur, M. le conseiller national Hoffmann.

Le secrétaire ouvrier représentera la Fédération ouvrière dans l'enquête sur les métiers; il rédigera un bref exposé sur l'état actuel des projets d'assurance à l'égard desquels la Fédération réserve son attitude jusqu'au moment où ils auront reçu leur forme définitive.

Le congrès de Lucerne devra prendre une décision au sujet de la publication de feuilles mensuelles traitant les questions politiques sociales et de la convocation de conférences mensuelles à Zurich.

Tous les membres du comité doivent faire partie du secrétariat ouvrier avec voix délibérative.

**Une fête de la Croix-Bleue.**  
On nous écrit:  
Le comité central suisse de la Croix-bleue, profitant des bienveillantes offres du comité d'organisation de la fête fédérale de chant, qui doit avoir lieu à Berne l'été prochain, convoque les membres de cette société à un rendez-vous fédéral pour les 12 et 13 juillet. On utilisera la magnifique salle de fête qui va être érigée et les dortoirs, avec plusieurs milliers de lits, qui seront aménagés dans toutes les salles d'école de la ville, et dont plusieurs seront réservées aux dames. Les compagnies de chemins de fer ont accordé d'importantes réductions de tarifs.

La carte de fête donnera droit au logement, banquet, souper, pique-nique, sera de 6 fr. 50. Voilà une fête fédérale assurée à l'avance d'une complète réussite.

**NOUVELLES DES CANTONS**  
BERNE. — Le conseil d'administration de la Caisse de Prévoyance de Bienne propose la distribution d'un dividende de 7 0/0 aux actionnaires.

— Le conseil d'administration de la Banque populaire de Bienne propose de distribuer aux actionnaires un dividende de 5 1/2 0/0 et de faire des dons pour un total de 500 francs à des œuvres d'utilité publique. L'assemblée générale des actionnaires aura lieu le 6 mars, à l'hôtel de la Couronne.

— On écrit au Démocrate de Delémont:  
« La souscription d'actions particulières pour le Moutier-Soleure marche bien à Soleure et à Moutier. Soleure a recueilli 645,000 francs, non compris les subventions communales de 1,400,000 francs. Il manque encore 40,000 fr. au comité jurassien. Il est fort à regretter que Delémont n'ait pu se résoudre à voter 50,000 francs, alors que la commune de Moutier votait 100,000 francs. Or, de l'aveu de citoyens de Delémont les plus compétents en affaires de Delémont qu'à Moutier, si pas plus. Les communes soleuroises au sud du Jura votent d'enthousiasme les subventions qui leur sont réclamées. »

— L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la ligne de l'Emmental a ratifié à l'unanimité le projet d'emprunt de un million. La société participera à l'établissement du Moutier-Soleure par une prise d'actions de 50,000 francs. Le major Schepfer, caissier municipal de Soleure, a été nommé membre du conseil d'administration, en remplacement du professeur Lang.

— Dimanche s'est réunie à l'Hôtel de la Gare l'Assemblée des délégués de la Fédération des sociétés de jeunes commerçants du canton de Berne. Le nombre des sections comprend actuellement 603 membres. Les délégués ont fixé les différents points du programme de l'action pour 1899, notamment développement de l'apprentissage par l'encouragement et l'organisation des examens obligatoires d'apprentis et de l'école complémentaire obligatoire; — attitude à prendre à l'égard du projet sur le repos du dimanche; — demande de subventions au gouvernement en faveur des examens d'apprentis; — encouragement des démarches dont le but est de réprimer la concurrence déloyale.

— Le comité de la Société d'utilité publique du canton de Berne a constitué dans sa dernière séance un comité de vingt-trois membres comme comité d'initiative pour l'érection d'un monument à la mémoire de Leuenberger, le

chef des paysans bernois dans la guerre des paysans.

— Le nombre va toujours croissant des jeunes gens qui, depuis quelques années, viennent à Berne fréquenter l'école secondaire pour y apprendre l'allemand, les uns dans le but d'entrer ensuite dans une école supérieure, d'autres pour passer avec plus de chances de succès l'examen qui fait subir l'administration des postes et télégraphes à ceux qui aspirent à devenir ses fonctionnaires. Pour faciliter à ces jeunes gens l'étude de la langue allemande, la direction de l'école a organisé un cours spécial d'allemand, à titre provisoire d'abord, puis, les résultats obtenus ayant été très encourageants, à titre définitif ensuite. Un nouveau cours commencera vers le milieu d'avril.

— Dans la votation communale de dimanche, à Berne, M. Hans Herzog, ingénieur, a été élu membre de la municipalité par 3713 voix sur 3894.

Les cinq projets soumis en même temps au vote ont été adoptés, savoir: Le budget municipal, par 3665 contre 1161. Le crédit séparé pour l'enquête sur les logements, par 2818 contre 2027. Le contrat d'achat du réseau des tramways, par 3646 contre 866. L'établissement du tramway électrique par les ponts du Kirchenfeld et de la Grenette jusqu'au Breitenrain, par 3958 contre 791. La construction d'un bâtiment d'école au Spitalacker, par 3238 contre 1645.

— Mercredi, la commune d'Herzogenbuchsee a voté une prise d'actions de 10,000 francs en faveur du chemin de fer projeté Soleure-Moutier.

LUCERNE. — La famille du boucher Bühler, à Genesee, près Sursée, a été empoisonnée par du viande corrompue. Trois des fils et une fille sont morts. Le père, la mère et une fille, dernier survivant des enfants, ont été transportés à l'hôpital dans un état très inquiétant.

FRIBOURG. — Nous avons dit qu'à Morat les partis politiques ont conclu, jeudi soir, une entente en vue d'une liste commune qui portera six libéraux, deux conservateurs et un candidat du parti ouvrier. Les deux conservateurs sont MM. Michaud, receveur, et Vachon, greffier. En cas de refus de M. Muller, les radicaux porteront M. Willeneger, notaire, et conserveront les autres membres.

VALAIS. — Consulté par l'autorité fédérale sur l'opportunité d'introduire dans la loi fédérale sur les élections et votations fédérales le principe du vote la veille du jour fixé pour le scrutin, le Conseil d'Etat a décidé de répondre négativement.

NEUCHÂTEL. — La direction de la caisse d'épargne a adopté les comptes de l'exercice de 1898.

Au 23 décembre 1897, figurent 50,074 déposants pour fr. 36,386,636; — au 23 décembre 1898, figurent 55,815 déposants pour fr. 37,445,997. — Augmentation: 1744 déposants et fr. 1,059,362. ce fait est réjouissant et démontre que l'épargne entre de plus en plus dans nos mœurs.

que la disposition de cet article — qui joint aux héritiers majeurs de demander l'apportion des biens dans les vingt-quatre heures du décès — devrait être abrogée. Le rapporteur conclut à ce qu'il ne soit pas entré en matière sur cette requête.

M. Métraux fonde sa proposition sur les motifs suivants: Le Conseil d'Etat n'a pas eu l'intention de s'engager dans une révision générale du code civil. Il a voulu mettre, sur quelques points essentiels, le droit cantonal en harmonie avec la législation et surtout avec la jurisprudence fédérale. La révision demandée par le greffier de la justice de paix de Rolle vise une matière, le droit de succession, ressortissant entièrement au droit cantonal.

M. de Meuron: Si nous sommes au clair sur quelques réformes utiles et urgentes, nous devrions profiter de l'occasion que nous offre le projet actuel pour les introduire. Ce système est préférable à celui qui consisterait à promulguer pour chaque modification de détail de notre droit civil, une loi spéciale. Renvoyons la proposition d'abrogation de l'art. 734 du code civil à la commission.

Cette conclusion est intéressée, poursuit M. de Meuron. Je voulais moi aussi proposer une révision de détail. L'art. 37 de la loi vaudoise sur les sociétés, du 14 décembre 1882, impose l'arbitrage aux membres d'une société commerciale. C'est là une règle surannée, gênante pour la pratique. Pourquoi empêcher deux associés de soumettre leur différend, selon l'importance du litige, soit au Tribunal de district, soit à la cour civile? On se plaint de ce que les prononcés arbitraux sont défectueux. Ce n'est souvent pas sans raison. Nous n'avons en effet pas d'arbitres de profession. On dit, d'ailleurs, que nos tribunaux de première instance n'ont plus à statuer que sur des procès en divorce et sur des causes de police. Donnons leur l'importance matérielle réservée aux arbitres par la loi de 1862. Les litiges visés par cette loi nécessitent souvent la solution de questions juridiques épineuses. D'ailleurs, en arbitrant le dit art. 37 nous n'empêcherons pas les associés qui le voudront de lier des compromis arbitraux. Nous leur laissons pleine liberté. L'objection consistant à dire qu'un certain mystère doit planer sur ces relations entre associés et que ce mystère est mieux sauvegardé par les arbitres que par un tribunal n'est pas fondée. Les rapports d'associés à associés ne sont pas plus intimes que bien d'autres relations juridiques soumises à l'appréciation des juges.

On pourrait se demander si, en revisant l'art. 37 de la loi de 1882 sur les sociétés, il n'y aurait pas lieu de revoir aussi une disposition analogue de la loi de 1887 sur les sociétés de fromagerie. Mais ici la réforme s'impose avec moins d'évidence. La réforme de la règle posée par la loi de 1882 est urgente. Demandons, présentée dans les formes parlementaires strictes. Si M. le chef du Département de justice et police soulevait une objection de procédure, je me permettrais de déposer immédiatement ma demande de « révision » sous la forme d'une motion.

M. VIREUX, chef du Département de justice et police: La question de la révision de la loi de 1882 est très intéressante. Quant au fond, il n'y a pas rien à objecter à la thèse de M. de Meuron. Mais l'occasion ne paraît pas venue d'introduire la réforme que l'honorable député voudrait voir réformer. L'abrogation de l'article 37 de la loi sur les sociétés ne saurait avoir lieu par la voie des projets de lois actuellement discutés. L'un de ces projets se réduit à un simple commentaire officiel de notre législation. L'autre modifie, dans une intention analogue de coordination, quelques articles du code civil. M. de Meuron désire, par ce même acte législatif, statuer l'abrogation de la disposition d'une loi spéciale. On ne saurait introduire dans le projet des prescriptions abrogatives aussi diverses. Ce serait faire de la législation peu claire. Nous estimons que quant à l'abrogation de la règle imposant aux associés la juridiction arbitrale, M. de Meuron doit procéder par voie de motion.

Il en est autrement de la demande Burky. Ici, nous ne sommes pas d'accord, quant au fond, avec le pétitionnaire qui, dans l'apportion des biens scellés, confond la question de droit civil et celle d'inventaire fiscal. Mais l'article dont l'abrogation est demandée se trouvant être un article du code civil, la demande Burky rentre bien dans le cadre du projet de loi soumis aujourd'hui au Grand Conseil. Nous nous rallions donc, sur ce second point, à la proposition de Meuron visant le renvoi de la requête Burky à la commission.

M. Métraux déclare que la commission est disposée à examiner l'une et l'autre demande. En principe, le rapporteur déclare être cependant d'accord avec M. le chef du département de Justice et Police.

Votation: Les demandes de Meuron et Burky sont, conformément à la proposition de Meuron, renvoyées à la commission.

Le troisième débat est fixé à mardi.

Chemins de fer Nyon-Crassier.

M. ETIER développe son interpellation au sujet du chemin de fer projeté de Nyon au village frontière de Crassier.

L'interpellant résume l'histoire de la question. La demande de concession présentée par le comité de Nyon est actuellement entrée dans les cartons du Palais fédéral. Les Genevois lui ont toujours fait une sourde opposition. Le rapport militaire qui a déclaré la ligne inadmissible était dû à un officier genevois. Le rapport technique, dont les conclusions ont été défavorables aussi, est également dû à un citoyen de Genève. Le Conseil fédéral a présenté aux Chambres un message dépourvu de fondement. Les griefs stratégiques ne sont pas sérieux. Plusieurs officiers supérieurs auxquels l'orateur a soumis les objections d'ordre militaire du message fédéral, ont haussé les épaules. Il est curieux que les Genevois, stratèges si craintifs, ne voient aucun inconvénient à un autre chemin de fer frontière, celui de Genève à Gex. Le percement de la Faucille est probablement abandonné définitivement. La compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée et l'état-major français — deux adversaires puissants — lui faisant opposition. Le Nyon-Crassier ne sera ainsi plus qu'une ligne d'intérêt local; elle ne mettra pas en péril notre indépendance.

M. JORDAN-MARTIN, conseiller d'Etat: En 1894, la demande de concession Nyon-Crassier a fait l'objet d'un commencement de discussion au Conseil des Etats. Vu l'opposition qui se manifestait, les députés vaudois ont préféré demander son renvoi au Conseil fédéral pour étude et rapport. Dès lors elle est restée en suspens. Le Conseil d'Etat vaudois n'a pas cru opportun de soulever de nouveau la question au milieu des négociations du Simplon. L'expectative lui a été conseillée par plusieurs membres du gouvernement fédéral.

La lettre de rappel que le Conseil d'Etat vaudois a finalement écrite au Conseil fédéral est restée sans réponse. Une recharge du 14 octobre dernier n'a pas non plus été jugée digne à Berne d'un accusé de réception quelconque. Les réclamations du comité de Nyon qui a demandé la concession sont justifiées.

Le Conseil d'Etat est prêt à continuer ses recherches ou à provoquer une interpellation aux Chambres fédérales de la part des députés vaudois.

Le Conseil d'Etat est disposé à discuter avec les représentants du comité de Nyon la procédure à suivre.

M. ETIER remercie M. Jordan-Martin et exprime sa confiance dans le Conseil d'Etat et le Conseil fédéral.

Discipline des Croisettes. Premier débat sur la construction d'un bâtiment cellulaire à la Discipline des Croisettes. M. PACCAUD est rapporteur.

Le bâtiment qu'il s'agit de construire comprendrait quarante-neuf cellules, une salle d'école, des ateliers, bains, etc.

L'ancien immeuble nécessite des réparations. Les plans ont été élaborés par M. Centuriar, architecte, à Lausanne. La réforme essentielle consiste dans la suppression du dortoir commun, condamné par tous ceux qui s'occupent du relèvement moral de la jeunesse. Le crédit demandé est de 100,000 fr. Le coût réel serait de 98,661 fr. 30.

La commission est unanime à proposer l'adoption du décret.

Il est adopté et le deuxième débat est fixé à mardi.

Personnalité morale. La personnalité morale est accordée, en premier débat, aux deux sociétés suivantes: la Société immobilière de l'Espérance, au Sentier, et la Société des Salles populaires évangéliques, de Montreux.

Le rapport a été présenté par M. DE BLOXAY. Lundi, second débat.

Hôpital cantonal. Vient le premier débat sur l'établissement à l'hôpital cantonal d'une salle d'attente pour les visiteurs et d'une galerie devant les divisions de médecine.

La galerie dont le projet de décret prévoit la construction coûterait fr. 15,000. La somme de fr. 10,677 serait prélevée sur le fonds Bipert; le solde sur le fonds spécial de l'hôpital cantonal. Cette galerie sera d'une grande utilité pour les convalescents.

La création d'une salle d'attente pour les visiteurs est également nécessaire. Les exigences du service ne permettent pas d'admettre les visiteurs avant une heure de l'après-midi. Or un grand nombre d'entre eux arrivent par les trains du matin. Souvent six à sept cents personnes stationnent à l'entrée sous la pluie. La dépense d'installation de la salle d'attente est dévisée à fr. 5,000.

M. le Dr H. MARTIN, rapporteur, conclut à l'adoption du décret. Le décret est voté.

Naturalisations. Sur le rapport de M. GUYAZ, le Grand Conseil vote, en premier débat, la naturalisation de dix-sept personnes suivantes: Allombert, veuve Marie-Catherine-Alphonse née Gaudet et ses six enfants mineurs, Française, fabricante de oute, à Crans; Baud, François-Octave, Français, marbrier, à Lausanne; Beard, Noël, Français, négociant, à Lausanne; Ber, Rywan-Benjamin, Russe, négociant, à Bex; Bidaud, Eugène, Français, mécanicien, à Chardonne; Brunschwig, Samuel, Français, négociant, à Vevey; Canella, Natale-Joseph-Jean, Italien, entrepreneur, à Lausanne; Chaudmontet, Jean-Marie-François, Genevois, chef de gare, à Vallorbe; Chaudmontet, César-Oscar-François-Ja-

ques, Genevois, employé au J.-S., à Lausanne; Chaudmontet, Charles-Jules-Marius, Genevois, horloger, à Vallorbe; Chaudmontet, César-Antoine-Brutus, Genevois, chef de gare, à la Conversion; Chaudmontet, Victor-Charles, Genevois, employé aux douanes, à Lausanne; Gasser, Ernest-Jules, Américain, hôtelier, à Montreux; Gauthier, Alfred, Roumain (?), négociant, à Gonay; Salina, Henri-Georges, Italien, cimentier, à Moudon; Schweitzer, Ernest, Allemand, cafetier, à Lausanne; Spathe, Charles-Richard, Allemand, peintre en bâtiments, à Lausanne.

Interpellation. Une interpellation est déposée sur le bureau par M. A. FARQUET.

M. FARQUET entend demander des explications sur le peu de stabilité de la direction de l'Asile de Cory et sur la récente nomination, pour le dit Asile, de deux médecins étrangers. Le développement de l'interpellation est fixé à jeudi.

La séance est levée à midi et demi.

Gymnastique. Le comité central vaudois annonce que les statuts cantonaux ont été adoptés par 862 voix, et le règlement sur l'organisation des fêtes, par 814 voix sur 893 votants.

Un cours pour moniteurs est organisé pour le 23 et 26 mars, à 9 heures du matin, au local du Bugnon, à Lausanne. Le programme des travaux comprend entre autres les exercices à exécuter au prochain concours cantonal.

Le jury pour la fête qui aura lieu en juillet à Morges, est composé de MM. Cornaz, Alfred, et Hartmann, Ernest, Lausanne, Bourg; Duruz, Oscar, Lausanne, Amis; Bohler, Jules, Sion; Gali, Hector, Sentier; Perrenoud, Albert, Moudon; Berger, Charles, Morges; Göttoffrey, Louis, à Nyon; Allamand, Jules, Montreux; Jaccard, Ami, Ste-Croix; Tanner, Jean, Lucens; Pignat, Henri, Sentier; Cousin, Ernest, Yverdon; Mayor, Alphonse, Aigle; Boudry, Eugène, Lausanne, B.; Reisser, Gustave, Lausanne, A.; Aucklin, Emile, Montreux; Junod, Edouard, La Sagne; Champion, Victor, Lausanne, A.; Schopfer, Jules, Vevey; Ancienne, Badoux, Louis, Vevey, Ancienne; Merlin, Arnold, Villeneuve.

VEVEY. — Le peseur public Louis Forestier a recouru contre le jugement qui l'a frappé.

MONTREUX. (Corr.). — Nos deux sociétés de chant, la Chorale et le Chœur des Alpes ayant, chacune de son côté, convié leurs membres et amis à une soirée, d'un habitant de Montreux a eu samedi soir l'embaras du choix. Nous étions de ceux qui se sont rendus au Kursaal entendre le Chœur des Alpes et nous n'avons pas eu à nous en repentir. Outre les solistes et un double quatuor rendus à la perfection nous avons pu apprécier les chœurs, fort bien exécutés, que la société chantera cet été au concours de Berne. Dans les deux petites comédies en un acte, jouées avec beaucoup d'entrain, le Chœur des Alpes a montré qu'outre le chant il sait cultiver d'autres muses. Un bal très animé a terminé la soirée.

Voici un quart de siècle que le Chœur des Alpes contribue à répandre le goût du chant dans notre localité. Espérons que ses efforts seront couronnés de succès et qu'il verra de la joute de Berne avec de nouveaux lauriers.

MORGES. — M. Duperré, chef de gare, a donné sa démission pour le 1er juin prochain. M. Duperré a été au service de nos divers compagnies de chemins de fer pendant 42 ans.

YVERDON. — Vendredi matin, peu avant Yverdon, une grosse pierre fut lancée contre le train parti de Lausanne à 8 h. 20, dit la Feuille d'avis de Neuchâtel. Un voyageur la recut sur la tête en même temps que les morceaux de la vitre qu'elle avait traversée; un second voyageur, M. Charles Schmitt, le poète improvisateur, fut légèrement blessé au nez d'un éclat de verre.

BASSINS. — Par 70 oui contre 40 non le conseil général de la commune voté vendredi soir une subvention de 55,000 fr. au chemin de fer du Jura. On s'attendait à quelque opposition de certains irréductibles. Beaucoup se sont ravisés au dernier moment, et cette forte majorité a réjoui tous les amis du progrès. Aussitôt le résultat connu, toute la population prend feu, les mortiers tonnent, la fanfare joue ses airs les plus gais.

CONCISE. — En remplacement du regretté M. P. Monthoux, M. Edouard Du Pasquier, à Concise, a été appelé à la présidence de la Société en faveur de l'enfance abandonnée, dans le huitième arrondissement ecclésiastique.

Table with 2 columns: Demand, Offre. Lists various financial items and prices.

Table with 2 columns: Demand, OFFRE. Lists various financial items and prices.

Table with 2 columns: Demand, OFFRE. Lists various financial items and prices.

Pour la boucherie et charcuterie les ventes se sont élevées à fr. 418,420 contre fr. 335,368 en 1897; le bénéfice net est de fr. 17,832.

L'abbatage comprend 352 bœufs, 734 veaux, 689 moutons, et 143 porcs.

La cuisine et le restaurant ont donné un bénéfice net de fr. 4150. Sur fr. 149,762 de ventes; la cave un bénéfice de fr. 1142.

Le capital social était, fin 1893, de fr. 56,000. L'immeuble figure au bilan pour fr. 153,206 et les créanciers hypothécaires pour fr. 120,000.

Le dividende et la répartition seront payés à partir du 17 mars.

Les actionnaires auront à se prononcer sur des modifications aux statuts, entr'autres la transformation des actions nominatives depuis la création de la société en 1884, et qui deviendraient des titres au porteur, si les propositions du conseil sont adoptées.

Université. — La Suisse universitaire dit que le choix de l'emplacement du Chemin-Neuf est « la plus grosse bêtise que l'esprit de parti ait fait faire aux Lausannois et qu'il aurait beaucoup mieux valu, avec ces centaines de mille francs qui s'englouissent dans ce terrain spongieux, constituer un fonds universitaire qui permettrait d'attirer le professeur de renom ou de créer au besoin des chaires nouvelles. »

Ecoles. — La municipalité a décidé, sur la proposition conforme de la commission scolaire, de fixer à quinze ans l'âge de libération des écoles, à Lausanne, pour l'année scolaire 1899-1900.

Un legs. — La municipalité a pris acte que M. Michel Schwytzgebél, décédé à Genève le 10 février 1899, a légué la somme de 300 fr. aux pauvres de la ville de Lausanne.

Noms de rues. — Une enquête publique sera ouverte au sujet des dénominations suivantes, que la municipalité propose de donner à diverses voies publiques, savoir: 1° Rue F.-C. de la Harpe, à la nouvelle rue créée par la jonction des rues du Midi et de Beau-Séjour et qui tend dès le Petit-Chêne à l'avenue de Georgette.

2° Rue de l'Ecole supérieure, au chemin dit Derrière-Etraz.

3° Rue de l'Avant-Poste, au chemin tendant de la chaussée de Mon-Répos à l'avenue de Rumine. Le nom de rue Mickiewicz, proposé d'abord pour ce chemin, est abandonné.

4° Chemin de Chandolin, au chemin tendant de l'avenue des Mousquines à l'extrémité orientale de l'avenue Charles Secrétan.

Le nom d'avenue des Mousquines serait donné à la chaussée qui, des Mousquines, tend à la campagne Clermont; le prolongement de cette voie, des Clermont au pont de la Vuachère, prendrait le nom de chemin de la Vuachère.

M. Magnat-Gloor. — On peut voir actuellement dans la vitrine de M. Payot, libraire, à Lausanne, un portrait au fusain, fort bien réussi, de feu M. Magnat-Gloor, ancien maître aux écoles normales vaudoises, bien connu par ses cartes murales du canton de Vaud et de l'Europe, en usage dans les écoles, ainsi que par ses travaux géographiques et cosmographiques. Il y a dix huit ans qu'il est décédé, mais ses œuvres subsistent et rendent encore des services. Nombreux, pensons-nous, seront ses anciens élèves et amis de Lausanne et d'ailleurs qui voudront revoir sa physionomie toute bienveillante de bonhomie, son sourire empreint de bonté. Cette tête de bon villageois vaudois (il était originaire de Vaulion) renfermait des trésors d'intelligence, dont il a su faire profiter la jeunesse studieuse de son canton, pendant plus d'un demi-siècle, dans quelques petites localités, au début de sa carrière, puis enfin et surtout à Lausanne, aux écoles normales.

Photographie. — La dernière séance ayant amené un public très nombreux désirant s'instruire en matière photographique, la Société a décidé de donner à nouveau une séance mardi 7 mars, à laquelle elle invite cordialement tous les personnes s'occupant de cette branche. Le sujet sera: Obtention des dispositifs de projection. La séance sera terminée par des projections lumineuses.

DERNIER COURRIER. Une catastrophe à Toulon. Toulon, 5 mars, 8 heures.

Cette nuit, vers deux heures vingt minutes, une terrible explosion est survenue à Toulon, à la poudrière de Lagoubran, causant dans la ville une vive émotion. La force de l'explosion avait été telle que les vitres des maisons volaient en éclats et que des débris se sont ouverts d'eux-mêmes sous la poussée de l'air. La commotion avait en même temps éteint tous les becs de gaz, et c'est dans l'obscurité la plus complète qu'il a fallu rechercher le lieu de l'explosion et organiser les secours.

Le port de Toulon possède deux poudrières tout au fond du port, à l'ouest de l'arsenal: ces deux poudrières sont séparées par des fossés à bois. La première, la plus considérable, celle de Milhau, est intacte, heureusement. C'est dans la seconde, à Lagoubran, que l'explosion s'est produite. Cette poudrière est établie sur une petite presqu'île, en arrière de laquelle passe la ligne de chemin de fer de Marseille à Toulon et la route conduisant de Toulon à la Seyne. Sur la route sont construites de nombreuses maisons formant un petit village. La poudrière de Lagoubran est à proximité de la pyrotechnie qui, pas plus que la poudrière de Milhau, n'a souffert de l'explosion.

Dès la première heure, la foule se porta sur le lieu du sinistre, et les secours s'organisent. On ne peut se rendre compte de la gravité de la catastrophe; on ne distingue qu'un amas de débris. Toute la nef de la poudrière de Lagoubran a sauté emportant au loin les débris du bâtiment. La poudrière était gardée par un poste de six soldats et un caporal du 8<sup>e</sup> d'infanterie de marine qui tous ont disparu sous les amas de matériaux soulevés par l'explosion.

La commotion a abattu les maisons du village et l'on redoute les plus graves malheurs. Les travaux de déblaiement commencent, tant à la poudrière que dans le village. Des lits, des matelas sont installés dans un détourné de la route et on y apporte au fur et à mesure les blessés, hommes, femmes et enfants. Ce sont les soldats du 8<sup>e</sup> de marine, casernés à Missessey, qui sont arrivés les premiers sur les lieux; ils ont organisé les secours avec les habitants des environs.

Midi.

Au fur et à mesure qu'on opère le déblaiement, le nombre de morts découvert augmente.

La catastrophe est effroyable. On croit qu'il y a cinquante morts et une centaine de blessés.

L'identité des cadavres est généralement impossible.

L'explosion de la poudrière de Toulon a été entendue à Nice. La secousse en a été ressentie sur tout le littoral.

4 h. 30.

Vers deux heures de l'après-midi, il avait été retiré soixante morts et cent dix blessés.

4 h.

Soixante-dix morts ont été déjà transportés

soit à l'hôpital civil, soit à l'hôpital maritime, soit à domicile. Les parents des victimes, des troupes fort nombreuses ainsi que le corps médical civil et militaire entier sont sur les lieux; tous rivalisent d'activité et de dévouement.

A deux kilomètres environ, tout est dévasté; les maisons démolies, les arbres fâchés, les champs recouverts de pierre, dont beaucoup sont énormes; un très gros moellon est venu tomber près du faubourg du Pont-de-Las, distant de deux kilomètres. Les dégâts sont nombreux dans les faubourgs et même dans la ville de Toulon, distante de plus de 4 kilomètres. A 7 kilomètres, au faubourg de St-Jean-du-Var, des vitres ont été brisées et des portes enfoncées.

Sur les sept soldats qui étaient de garde à la poudrière, quatre sont morts et trois blessés grièvement; le caporal, chef du poste, a été littéralement scalpé; cependant on espère qu'il survivra.

L'enquête sur les causes de l'explosion n'a pas donné encore de résultats appréciables. Toute idée de malveillance doit être écartée; les autorités maritimes supposent qu'une décomposition chimique a pu se produire dans une caisse de poudre sans fumée. Les poudrières voisines sont indemnes. On craint que les fouilles n'amènent encore la découverte de nombreux cadavres. Le ministre de la guerre a envoyé 10,000 francs.

« Il sait lire, en effet, mais à quel prix? Sa petite tête est lasse, sa mémoire surmenée, le travail, les efforts qu'il a déployés sur cette mathématique des sons, l'ont dégoûté pour longtemps de l'étude. »

Oui, c'est ainsi qu'à treize ans on juge de la lecture. A 40 passés, on juge que c'est un peu de tout la même chose; mais c'est trop tard pour recommencer. Et quant à contrecarrer la routine qui continue de broyer les intelligences des générations successives, nous n'en avons plus la force, tant la pédagogie classique s'est appliquée à éteindre en nous, avec l'instinct, l'initiative, au profit de cette idiotie sublime: l'instruction livresque.

« L'ommaire de la Semaine littéraire du 4 mars 1899. »

Causerie littéraire: James Adderley, un socialiste chrétien, par Charlier. L'inventeur, par Fernand Mazade. M. Anatole le Braz, par Pierre Valjean. — La cité dolente. Le Pontasse. Veuve, vers, par Anatole le Braz. — Echos de par-tout. — Histoire de Jules. — Emile Welti. — Une expérience sociale. — Faquet contre Saury. — Au cercle, par Lazarille. — Quelques renseignements, par Françoise. — Bulletin. — Jeux. Illustrations: M. Anatole le Braz. — Emile Welti, ancien président de la Confédération Suisse.

ETAT-CIVIL DE LAUSANNE. DÉCÈS. Le 16 février 1899. Gottfried Gerber, Bernois, domestique, 51 ans. Caserio. — Alice Adèle-Augustine fille d'Alfred Dupuis, d'Essert-Pittet, journalier, 5 1/2 ans. — Le 17. François dit Louis Baud, de Lausanne, secrétaire au bureau des étrangers, 43 1/2 ans. Pontasse. — Jacques Joseph Bovy, Fribourgeois, 42 ans. Pontasse. — Olyette-Charlotte fille de Rodolphe Eggenberg, Bernois, cocher, 9 mois. Pontasse. — Le 19. Marius-Dominique fils de Gaudentio-Antonio Manzini, Italien, cimentier, 6 1/2 mois. Solitude. — Julie Marie née Rochaz, veuve de Jules Forney, de Prévôt, 36 1/2 ans. Villa St-Paul. — Le 20. Frédéric dit Fritz Jonni, Bernois, voiturier, 72 1/2 ans. Rue du Jura. — Eva-Emma-Rose fille d'Henri Samuel Villard, de Daillens, charpentier, 9 ans. Pontasse. — Paul Henri fils de Jules-Louis Mathieu Frel, Wurtembergeois, horloger, 4 1/2 ans. Pontasse. — Anna-Louise fille de Gustave Morel, de Chardonne, cirier, 7 mois. Rue de l'Halle. — Alexis-Louis (Chaboz), de Château-Famy né Peitroquin, veuve de Jules Yvon, fils de Auguste Giez, de La Chaux-de-Fonds, 3 1/2 ans. Grand-Chêne. — Jeanne Yvonne dite d'Arny, de Châtelard (Montreux), agricultrice, 1 1/2 an. — Jeanne-Françoise dite Fanny femme de Louis-Daniel Bètel, du Mont, agricultrice, 72 ans. Route de la Borde. — Lausanne. Alice fille de Jean-Louis Baud, de Lausanne, poëte, 10 jours. Lausanne. — Marie Jaquenoud, d'Emblens, vannier, 54 ans. Cour. — Le 24. Paul Châtelard, de Moudon, pasteur, 67 1/2 ans. Valentin. — Henri-Hubert-Louis fils de François-Louis-Henri Déconberz, de Savigny, typographe, 5 mois. Pontasse.

Dernières dépêches. Paris, 6 mars. — L'Intransigeant donne pour certain que MM. P. Déroulède et Marcel Habert seront traduits en cour d'assises.

LA CATASTROPHE DE TOULON. Toulon, 6 mars. — Quatre nouvelles victimes ont succombé. Trois autres sont dans un état désespéré. On croit qu'une quinzaine de cadavres sont encore ensevelis sous les décombres, ce qui porterait le nombre des morts à 92.

Plusieurs journaux parlent d'un complot auquel se rattacherait la catastrophe. On ajoute peu de foi à ces bruits.

Les funérailles des victimes auront lieu mardi en grande solennité, en présence de toutes les autorités.

LA SANTE DU PAPE. Rome, 6 mars. — Le pape s'est levé hier de 10 heures et demie à 1 heure après-midi.

Après s'être recouché, le pape s'est trouvé si bien que le Dr Lapponi est sorti l'après-midi et le soir du Vatican. Il n'est rentré qu'à 11 heures afin d'y passer la nuit, par simple mesure de précaution.

LA REINE DES BELGES. Bruxelles, 6 mars. — L'état de la reine s'est aggravé hier. Elle a même reçu les derniers sacrements. Cependant, un bulletin médical publié hier soir, constate une légère amélioration.

EN ESPAGNE. Madrid, 6 mars. — Le conseil des ministres a décidé de supprimer toutes les pensions des ministres. M. Francisco S. Ivela a déclaré aux journalistes qu'il voulait donner l'exemple de l'économie en commençant par en haut.

AU SOUDAN. Londres, 6 mars. — On mande du Caire au Daily Chronicle: « On assure dans les cercles officiels que l'expédition contre le khalifa sera ajournée jusqu'au mois de septembre prochain. »

LE PARTAGE DE LA CHINE. Rome, 6 mars. — On assure que le Tsung-li-Yamen repousse la demande formulée par le ministre d'Italie en vue de la concession d'une station navale dans la baie de San-Mun. Cependant cet incident semble sans importance, car on sait à Rome que la demande sera maintenue, et on ne doute pas que les négociations n'aboutissent à leur conclusion naturelle. Le ministre de Chine, qui se trouve à Londres, où il est également accrédité, a reçu ordre de se rendre à Rome pour conférer avec le gouvernement italien.

Londres, 6 mars. — On mande de Rome au Daily Mail que les navires Etna et Marco Polo ont débarqué des détachements dans la baie de San-Mun.

CHATTEL-BULLE-MONTBOVON. Gruyères, 6 mars. — Hier après-midi a eu lieu à Gruyères une grande assemblée des cercles de Gruyères et d'Albeuve touchant le chemin de fer Châtel-Bulle-Montbovon.

MM. Schenk, ingénieur, et Morard, président du tribunal de Bulle, ont exposé les deux systèmes en présence: le routier pur et simple et le routier perfectionné, ce dernier quittant la route toutes les fois qu'elle est défectueuse ou trop étroite. Les rapporteurs se sont prononcés en faveur de ce dernier.

L'assemblée, qui paraissait partager cette manière de voir, s'est séparée sans prendre de décision.

LES LIVRES. LE ROMAN D'UNE PETITE CLASSE, par Mlle L. Carrière. Bruxelles, J. Leblégué & Co, in-12.

« C'est l'histoire d'une maîtresse d'école qui fait ses expériences. Ce livre me semble très bon pour les mamans qui hésitent à mettre leurs enfants à l'école enfantine. »

Tel est le compte rendu que m'a fait de ce traité de pédagogie une fillette de 13 ans à qui je l'ai donné à lire. En la pressant de questions, j'ai obtenu les renseignements complémentaires suivants: L'auteur montre d'une part les inconvénients résultant de l'envoi à l'école d'enfants trop jeunes, de l'autre comment on peut, les intéresser, les cultiver, les éduquer et les former par le travail.

Ayant ensuite ouvert le livre, au bas de la page 13, j'ai lu ce passage souligné par ma petite liseuse: « On apprend à lire avant le temps; la lecture est un piège à la vanité des parents, et tous y tombent. » « Quel âge a votre fils, Madame? — Cinq ans, et il sait lire! » dit la mère qui triomphe.

« On apprend à lire avant le temps; la lecture est un piège à la vanité des parents, et tous y tombent. » « Quel âge a votre fils, Madame? — Cinq ans, et il sait lire! » dit la mère qui triomphe.

« On apprend à lire avant le temps; la lecture est un piège à la vanité des parents, et tous y tombent. » « Quel âge a votre fils, Madame? — Cinq ans, et il sait lire! » dit la mère qui triomphe.

« On apprend à lire avant le temps; la lecture est un piège à la vanité des parents, et tous y tombent. » « Quel âge a votre fils, Madame? — Cinq ans, et il sait lire! » dit la mère qui triomphe.

« On apprend à lire avant le temps; la lecture est un piège à la vanité des parents, et tous y tombent. » « Quel âge a votre fils, Madame? — Cinq ans, et il sait lire! » dit la mère qui triomphe.

« On apprend à lire avant le temps; la lecture est un piège à la vanité des parents, et tous y tombent. » « Quel âge a votre fils, Madame? — Cinq ans, et il sait lire! » dit la mère qui triomphe.

« On apprend à lire avant le temps; la lecture est un piège à la vanité des parents, et tous y tombent. » « Quel âge a votre fils, Madame? — Cinq ans, et il sait lire! » dit la mère qui triomphe.

« On apprend à lire avant le temps; la lecture est un piège à la vanité des parents, et tous y tombent. » « Quel âge a votre fils, Madame? — Cinq ans, et il sait lire! » dit la mère qui triomphe.

« On apprend à lire avant le temps; la lecture est un piège à la vanité des parents, et tous y tombent. » « Quel âge a votre fils, Madame? — Cinq ans, et il sait lire! » dit la mère qui triomphe.

« On apprend à lire avant le temps; la lecture est un piège à la vanité des parents, et tous y tombent. » « Quel âge a votre fils, Madame? — Cinq ans, et il sait lire! » dit la mère qui triomphe.

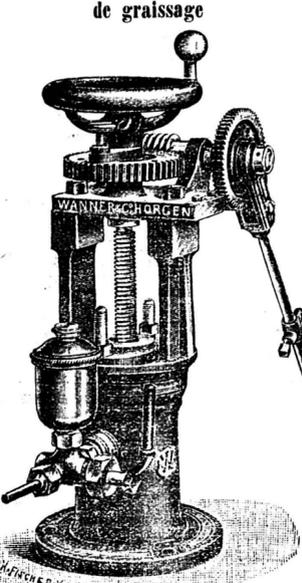
« On apprend à lire avant le temps; la lecture est un piège à la vanité des parents, et tous y tombent. » « Quel âge a votre fils, Madame? — Cinq ans, et il sait lire! » dit la mère qui triomphe.

« On apprend à lire avant le temps; la lecture est un piège à la vanité des parents, et tous y tombent. » « Quel âge a votre fils, Madame? — Cinq ans, et il sait lire! » dit la mère qui triomphe.

</

# WANNER & Co, HORGEN

Fabrique spéciale d'appareils de graissage



**LUBRIFIEURS AUTOMATIQUES**  
POUR 1631  
**Cylindres à vapeur.**

## CASINO-THÉÂTRE

(Grande salle des spectacles)

7 mars 1899

# GRAND CONCERT

DONNÉ PAR LE

## Corps de Musique d'Harmonie de Lausanne

avec le bienveillant concours de

Madame **BONADE**, professeur de chant à Genève et de

Mlle **DERIANE**, élève de Mme Bonade. — Mlle **Nancy BUISSON**, pianiste et **M. LICKERT**, professeur de musique, clarinette solo à Genève.

**PRIX DES PLACES:**  
Loges d'avant-scène fr. 30. — Loges de face fr. 20. — Loges de côté fr. 15. — Fauteuils de balcon fr. 4. — Fauteuils d'orchestre fr. 3. — Premières de côté fr. 2.50. — Pourtours de face fr. 2.50. — Pourtours de côté fr. 2.50. — Parterres fr. 2. — Secondes de côté fr. 1.50. — Troisièmes fr. 1. — Billets à l'avance chez MM. Ch.-W. Tarrin, libraire, et L.-O. Dubois, marchand de tabac. — 1630

Piano à queue de la maison Schreiber & Wallbach, à Lausanne.

## LA COLLINE sur Territet.

Établissement hydrothérapique et Sanatorium pour le traitement des troubles de la digestion, de la nutrition et de la névrosisme.

Cures de repos et de suralimentation.

Dr. **WIDMER**.

**COLLÈGE ET ÉCOLE SUPÉRIEURE DE VEVEY**

Ces établissements commencent une nouvelle année scolaire au mois de mai.

Le Collège comprend:

- 1° Une section classique de 6 classes qui reçoit les élèves à 10 ans. (Études classiques).
- 2° Une section industrielle qui reçoit les élèves à 11 ans. (Études relatives à l'industrie).

La classe supérieure de la section industrielle correspond à la 1<sup>re</sup> année du Gymnase mathématique cantonal.

Un cours de français est spécialement destiné aux jeunes gens de langue allemande.

L'École supérieure des Jeunes Filles a 6 classes et reçoit les élèves à 11 ans. Deux cours de français pour élèves de langue allemande.

Pour les conditions d'admission, programmes et autres renseignements, s'adresser au Directeur des écoles, à Vevey.

## BANQUE FÉDÉRALE (s. a.) LAUSANNE

Avances sur Titres courants par billets à 3 et 4 mois au taux de 3 3/4 % l'an, sans commission.

## UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'ÉTÉ 1899

Faculté des Sciences (y compris l'école de chimie), Faculté des Lettres et des sciences sociales avec un séminaire de langue française, Diplôme de bachelier, de licencié et de docteur en lettres; de licencié en sciences sociales et de docteur en sociologie; de docteur en philosophie, Certificat d'aptitude à l'enseignement du français, Faculté de Droit, de Théologie, de Médecine (études médicales et pharmaceutiques), École dentaire.

Les cours s'ouvriront le 12 avril 1899.

On peut se procurer le programme des cours, ainsi que les programmes détaillés des examens de grades, au bureau du secrétaire-caissier (Université).

Pour pension et logement, ainsi que pour recevoir gratuitement des informations sur les établissements d'instruction de Genève, s'adresser au Bureau des renseignements éducatifs, 5, quai du Mont-Blanc. — 1639-11947X

Le Recteur: **Ch. SORET**.

## ÉCOLES INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

L'admission en troisième industrielle aura lieu, suivant nouvel avis, au mois de juillet prochain. Il ne sera pas ouvert de classe préparatoire.

Les jeunes gens qui subiront, en juillet ou septembre, les examens pour l'admission dans les autres classes sont autorisés à suivre les cours, en qualité d'auditeurs, dès le 17 avril.

Les élèves promus au printemps dans les collèges communaux pourront suivre gratuitement, jusqu'à la fin de l'année scolaire, les cours de la classe parallèle à celle dont ils sortent.

Inscriptions jusqu'au 8 avril, DERNIER DÉLAI.

Présenter l'acte de naissance, le certificat de vaccination et les témoignages obtenus dans les études antérieures. Pour les élèves sortant des Collèges communaux, le certificat d'études suffit; il doit porter le visa du Département de l'Instruction publique.

LAUSANNE, 3 mars 1899.

Le directeur: **L. MAILLARD**.

# ALBION HOUSE

Rue de Bourg 29, Lausanne.

## BEAU CHOIX DE CRAVATES

PRIX MODÉRÉS

Bas pour dames. — Fox's patent pattee.

Banque d'Escompte et de Dépôts, Lausanne

CAPITAL: 2,500,000

Reçoit de l'argent: à 1 compte-courant. — à disponibilité, à 2 1/2 0/0. — à 7 jours de préavis, à 3 0/0.

**AU BON GENIE, LAUSANNE**  
 33, Rue Saint-François, 33  
 Pour répondre à de nombreuses demandes, nous informons notre honorable clientèle que nos COSTUMES DE COMMUNION sont arrivés

# Caisse Hypothécaire Cantonale Vaudoise.

## ÉMISSION

### de 12,000 Obligations 3 3/4 % de Fr. 1000

Jouissance du 15 mars.

La souscription est ouverte, au prix réduit de fr. 980.— par titre, du 6 au 11 mars, au siège principal, à Lausanne, chez ses Agents et auprès de toutes les maisons de banque du Canton, où sont déposés les prospectus.

1460

Le Directeur: **D. PASCHOUD**.

## Emprunts 4 % Ottomans 1890

DE PRIORITÉ & CONSOLIDÉ

MM. les porteurs d'obligations de ces emprunts sont informés que le coupon semestriel de Fr. 10 à l'échéance du 13 mars 1899, ainsi que les titres sortis au dernier tirage et remboursables par Fr. 500 sont payables, comme d'habitude, sans frais à la caisse de

1553

**MM. CH. MASSON & Cie**  
2, Place St-François, Lausanne.

## Lingerie de Mauborget

Transférée Place St-Laurent 3, maison Feyler.

## CHEMISES SUR MESURE - OUVRAGE SOIGNÉ

BLANCHISSAGE A NEUF

895

## Société Suisse d'Ameublements

3, Place St-François.

PENDANT LE MOIS DE MARS

# VENTE DE COUPONS

d'étoffes, tapisseries et soieries.

UN LOT DE

## MEUBLES DE FANTAISIE

à prix considérablement réduits.

DEMANDEZ

les Chocolats et Cacaos

## SÉCHAUD

que les connaisseurs apprécient chaque jour davantage

## Station climatique de Jongny sur Vevey.

Alt. 620 mètres. Ouverture dès 1<sup>er</sup> mars.

## HOTEL-PENSION DE L'UNION

Téléphone. Vue incomparable et des plus étendues sur le lac et les Alpes. — 1427-11072M

## CLARENS-MONTREUX

## HOTEL-PENSION DU CHATELARD

À proximité de la gare, du débarcadère et de la station du tram. Situation tranquille et ensoleillée; grande terrasse-jardin ombragé, vue magnifique sur le lac et les Alpes. Centre de promenades agréables. Vie de famille. Bonne cuisine, service soigné. Prix modérés. Se recommande chaudement aux familles suisses. Le nouveau propriétaire **Leop. Hegenmann-Weber**, pendant de longues années restaurateur du Kursaal de Montreux. — 796

## Conserves Saxon

de légumes et de légumes secs.

de GELÉES pur fruits et sucs.

Sont les plus appréciés, livrés en verres de table et seaux élégants

DEPOT PRINCIPAL: LOUIS BÉCHERT, LAUSANNE - 692

## Station climatique de Jongny sur Vevey.

Alt. 620 mètres. Ouverture dès 1<sup>er</sup> mars.

## HOTEL-PENSION DE L'UNION

Téléphone. Vue incomparable et des plus étendues sur le lac et les Alpes. — 1427-11072M

## CLARENS-MONTREUX

## HOTEL-PENSION DU CHATELARD

À proximité de la gare, du débarcadère et de la station du tram. Situation tranquille et ensoleillée; grande terrasse-jardin ombragé, vue magnifique sur le lac et les Alpes. Centre de promenades agréables. Vie de famille. Bonne cuisine, service soigné. Prix modérés. Se recommande chaudement aux familles suisses. Le nouveau propriétaire **Leop. Hegenmann-Weber**, pendant de longues années restaurateur du Kursaal de Montreux. — 796

## Pétrole Figo

la chute des cheveux.

En vente dans toutes les pharmacies.

Dr. J. O. Budinger, Farnturm, Zurich V.

## Importante Savonnerie à Marseille

demande représentants sérieux pour la Suisse française.

S'adresser sous chiffre V 2084 à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Lausanne. — 1508

## La sciatique

est guérie infailliblement en quelques jours par un procédé tout nouveau. Dr. **Mehus, Couvet**. — 202

## Eruptions à la figure.

Vous m'excuserez de n'avoir pas répondu plus vite à votre lettre, c'est un ondu de ma part. Votre traitement a eu le plus grand succès, mon visage est parfaitement net, et n'a plus un seul bouton. C'est avec grand plaisir que je j'irai recommander votre traitement à mes amis et connaissances triomphes de grandson, le 6 février 1898. Alexis Heuriet, 1-1, signature légalisée: Samuel Ischy, municipal aux Tuilleries de Grandson. Adresser Policlinique privée, Kirchstrasse 405, Glaris. — 111302-6726

## VOLETS S'ENROULANT

en bois et en tôle d'acier ondulée

un représentant connaissant les deux langues et bien introduit auprès des ARCHITECTES et ENTREPRENEURS de Lausanne et ses environs. Offres à adr. sous chiffre U. S. 792 à Haasenstein et Vogler, Lausanne.

## CHEMIN DE FER CLION-NAYE

La ligne est ouverte à l'exploitation le 1616

## dès aujourd'hui

jusqu'à la station de Caux, avec l'horaire du mois de mai.

Départ de Territet à 8, 10, 4.30, 3.45, 6 h.

## SOCIÉTÉ DE VITICULTURE DE LAUSANNE

Les propriétaires de vignes qui désirent devenir membres de la Société sont priés de le faire connaître, d'ici au 15 mars, au notaire **Th. Berger**, rue du Grand-Chêne, 1, contrôleur de la Société, en indiquant exactement la contenance cadastrale de leurs vignes, le nom et la localité où elles sont situées, leur domicile, ainsi que les noms et domiciles de leurs vignerons.

Les membres de la Société qui auraient changé de vignes ou qui, en suite de vent ou d'achat, auraient modifié la contenance de leurs vignes, ont à en prévenir le contrôleur avant la date sus-indiquée.

On rappelle aux vignerons la déduction des chapions à la montée de la sève et le rattachement pour la visite d'été.

Lausanne, le 10 février 1899. — 119

La Direction.

## MAISON DE SANTÉ

## Château de Cheseaux

Traitement des maladies nerveuses et mentales, situation de 1<sup>er</sup> ordre. Maison recommandée par plusieurs spécialistes.

L. **Fuoc**.

## PENSION pour jeunes filles

Occasion d'apprendre l'allemand, excellente école secondaire publique. Vie de famille. Soins maternels. Pension de choix. — 1531

Adresse: **Mme d'Erach, Thour**.

Toute personne désireuse d'augmenter ses ressources sans quitter son emploi, doit s'adresser à l'Agence Progress, 2, rue de Fribourg, Genève, en indiquant sa profession. — 1470

## on prendrait en pension

une jeune fille ou jeune garçon qui pourrait visiter l'école secondaire. Bonne vie de famille. Prix par mois 60 à 65 fr.

S'adresser à Mlle **Emma Nägeli**, Pestigasse 7, Zurich V.

Une famille bien recommandée de la Suisse allemande (Kirchberg Bern) désire prendre en pension — 1591

## 2 ou 3 jeunes gens

qui désirent apprendre la langue allemande. Vie de famille. Bonnes écoles. S'adr. à M. **Buser**, à Kirchberg.

## ÉCHANGE

Une famille honorable de Bâle, désire échanger son fils de 15 ans. Prière de s'adr. à **M. Hurbin**, rue de Dornach n° 119. — 1598

## Tablettes de bonillon "RYTZ"

Fabrication en Suisse.

L'analyse comparative faite par le chimiste cantonal bernois a prouvé que ces tablettes sont de beaucoup supérieures à tout autre extrait de viande ou produit de ce genre. — 1028

Elles sont surtout recommandées aux malades et aux convalescents, non seulement à cause de leur qualité nutritive mais principalement par leur digestion facile.

Dépôts à Lausanne: **Henri Desponds, St-Pierre 8. Louis Béchert, St-Laurent 4.**

REMIS GRATUITEMENT à chaque acheteur de 2 pap.

Café de Malt

**Kathreiner Kneipp**

une belle cuiller 48Y (métal Britannia) 138

## Allemagne

On cherche pour pensionnat très distingué une demi-pensionnaire de bonne famille, capable de donner des leçons de français, et qui, en dehors, pourrait de toutes les ressources offertes aux autres pensionnaires (reçoit des leçons particulières d'allemand). Climat fortifiant, vie très confortable. 300 fr. par an. Éventuellement on accepterait une jeune demoiselle au pair. Références données et exigées.

Renseignements: **M. Madama Tzou-Gott**, rue de la Colombière, Nyon. **Mme Madeleine Helene Morevard**, Avenue des Alpes, 3, Lausanne. — 1570

Une famille honorable de la Suisse allemande désire prendre en pension — 1608

S'adr. à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Lausanne, sous chiffre H 2299 L.

## UN JEUNE HOMME

de bonne famille, Suisse allemande, cherche à se placer comme apprenti cuisinier. Meilleures références à disposition.

Adresser les offres à **Gust. Müller, agriculteur, Aubergiste à Freud-Welf près Oster, canton de Zurich**. — 1517

## LE DIRECTEUR

d'un grand hôtel

du Midi, désireux de rentrer en Suisse, cherche place analogue ou même de secrétaire ou comptable. Bonnes références. — 1635

S'adr. à **M. E. Reymond**, Hôtel de Jaman, Montbocon.

## SANTAL MIDY

supprime hautes et il-coups astringents.

Dépôt 8, rue Vivienne, Paris. — 974

## Artiaux Prés Salé.

## Boucherie Onésime HUSER

Place du Pont 2. 7635

## Cuisiniers-Pâtisseries

Nous fournissons des vêtements de travail de choix et de coupe irréprochable.

Vestes 4.50 — 6.—  
Pantalons 4.80 — 6.—  
Bérets 0.50 — 0.80  
Tabliers 0.80 — 2.—

Catalogues avec échantillons à disposition. Expédition contre remboursements.

Les fils **KUBLER**, Bâle

Spécialité de vêtements de cuisine. — 5198

## OCCASION EXCEPTIONNELLE

On offre à remettre un bazar de bon rapport dans une des meilleures positions de Bienne. Convientrait aussi pour une bonne modiste. Conditions de reprise faciles. — Offres sous chiffre B 354 Y, à Haasenstein et Vogler, Bienne.

## CHATEAU DE RENENS

(à 8 minutes du tram ou de la gare)

A louer dès le 25 mars, le château de Renens, maison spacieuse avec vastes dépendances, grand parc ombragé, grand jardin, grande terrasse, vue splendide. Convientrait pour pensionnat de jeunes filles ou grande famille. Pour plus de détails, s'adresser à un notaire (Gaulle) à Lausanne. — 1168

## LE ROCHERAY au bord du lac de Joux, 1030 m.

Terrains à bâtir de toutes dimensions, avec jouissance de parcours sur vaste pâturage boisé y adjoignant, pour hôtels, villas, chalets etc. Eau de source, pierre à bâtir et sable sur place. Situation unique, air des plus sains, forêts de sapins, terrains secs, bonnes routes pour cyclistes, saison d'hiver, patinage sur lac, luge, etc.

Haute de chemin de fer à voie normale sur la propriété et bateau à vapeur lété à 200 mètres. — Prix modérés. — 1399

Adresseur **C. S. T. 1030, Le Sentier**.

## A VENDRE r. LEYSIN

Le mercredi 22 mars 1899, à 10 heures du matin, au café de la Tour d'Al, à Leysin, Augustine Amerson vendra: un certain nombre de propriétés de 99 ares de contenance, avec maison, four, place, jardin, etc. Pour renseignements, s'adresser en l'étude de **Ad. Grey**, notaire à Aigle. — 1690

## Villars sur Ollon.

## A vendre maison d'habitation

pour séjour d'été. Situation magnifique à proximité d'habitations de hôtels. — S'adresser à **M. Henri Cottier**, propriétaire, à Gryon. — 1633

## CHALET A LOUER

3 Frontiers s/Bex, route des Plans. Huit pièces meublées. S'adresser Grand Bazar, Bex. — 1280

## DEMANDES DE PLACES

Un jeune homme de 16 ans, ayant passé un an dans l'armée et romand, cherche place de volontaire dans un bon magasin de l'année. Si l'on préfère il s'engagerait pour 2 ans en apprentis. De commerce. Pour tous renseignements, s'adresser à **M. J. G. Brunner**, café de la Croix, à Emmen, Lucerne. — 1621

## JEUNE FILLE

de bonne famille cherche place de volontaire dans un bon magasin de l'année. Si l'on préfère il s'engagerait pour 2 ans en apprentis. De commerce. Pour tous renseignements, s'adresser à **M. J. G. Brunner**, café de la Croix, à Emmen, Lucerne. — 1621

## UN JEUNE HOMME

de bonne famille, Suisse allemande, cherche à se placer comme apprenti cuisinier. Meilleures références à disposition.

Adresser les offres à **Gust. Müller, agriculteur, Aubergiste à Freud-Welf près Oster, canton de Zurich**. — 1517

## VOYAGEUR

disponible 15 mars, cherche place comme tel dans fabrication ou maison de gros, pour visiter la Suisse française. Écrire 3421 K. R., poste restante, Lausanne. — 1607

## Une jeune fille

ayant fait un bon apprentissage de cuisinière, cherche place de volontaire dans un bon magasin de l'année. Si l'on préfère il s'engagerait pour 2 ans en apprentis. De commerce. Pour tous renseignements, s'adresser à **M. J. G. Brunner**, café de la Croix, à Emmen, Lucerne. — 1621

## DEMANDE DE PLACE

Un jeune homme de 20 ans, du canton d'Argovie, désire se perfectionner dans la langue française et ayant travaillé pendant quelques années dans un bureau de commerce, cherche place dans un bureau de notaire ou greffe dans le canton de Vaud ou de Neuchâtel, de préférence à la campagne. Adresser les offres sous chiffre C 1212 M à Haasenstein et Vogler, Montreux. — 1496

## reppasseuse

cherche place d'ouvrière pour de suite.

S'adresser à Mlle **J. Maulin**, Travers. — 1600

## CHEVAUX

Nouvel arrivage de bons chevaux percherons, postiers de plusieurs paires. Les chevaux sont vendus avec toutes garanties. S'adr. Manège des Alpes, Genève. — 1615

1337. Contre-fort excellent, construit, en bon état, est à vendre à bon marché pour cause de départ. Offres sous chiffre R 1013 Z, à Haasenstein et Vogler, Lausanne.

## DEMANDES DE PLACES

## FEMME de CHAMBRE

sachant bien coudre et faire des robes, connaissant le service de table et des chambres, demande place dans un hôtel. Bons certificats et références.

Offres sous chiffre P 1217 Z, à Haasenstein et Vogler, Zurich. — 1620

## VOLENTAIRE

dans une bonne maison particulière où elle aurait l'occasion d'apprendre la langue française et de s'occuper aux travaux manuels et de ménage. Prière d'adresser les offres avec références à **M. Jos. Hug**, Bahnhofstr., Gossau, et de St-Gall. — 1618

## OFFRES

## DEMANDE DE PLACE

## Dame de la Frusse rhénane.

1560

## cherche au pair

(ou avec un petit argent de poche)

## UNE JEUNE FILLE

bien élevée, pour lui tenir compagnie et l'aider dans les soins du ménage.

S'adr. avec photographie à **Mme Ph. Baun**, Kreuznach, es Bains.

## commerce de vins

(mi-gros), très bien introduit, de la Suisse centrale, cherche à l'étranger des conditions très avantageuses, un

employé intéressé

avec apport de 25 à 30,000 francs qui pourrait entrer au plus tôt. Il pourrait, suivant son désir, s'occuper des travaux du bureau et de la comptabilité de l'établissement. Une partie de ceux-ci et faire de petits voyages à côté.

Cas échéant on se précipiterait à une association avec un commerçant capable.

Adresser les offres au chiffre Z. E. 1555, à Rodolphe Mosse, Zurich. — 1637

## DEMOISELLE ANGLAISE

24 ans, distinguée, instruite, serait reçue au pair d'un pensionnat. S'adr. sous chiffre H 2317 L, à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Lausanne. — 1637

## On cherche

## un jeune homme robuste,

bon apprenti forgeron. Bonne occasion pour apprendre l'allemand. — 1629

S'adr. sous chiffre A 600 Q, à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Aarau.

## JARDINIER

On demande dans une campagne de la Suisse française un jardinier sérieux et capable de diriger les travaux d'une petite exploitation agricole. Excellentes références exigées.

S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Lausanne, sous chiffre H 2317 L. — 1621

## JE CHERCHE

pour mars

## une bonne Dessinateur-Comptable

est demandé. Bonnes références exigées. — 1527

Adr. offres à l'agence Haasenstein et Vogler, Bâle, sous chiffre H 189 B.

## Pastilles Pectorales

du Dr. ROY

préparées par **H. ADDOR** pharmacien à Vallorbe (Suisse)

Généralistes et détaillants: Pharmacies, drogueries, papeteries, librairies, etc.

BASEL, VOUS JOUREZ

En vente dans les principales pharmacies en boîte de 100 pastilles à Fr. 50.

## Chien à vendre

Chienne setter laverack blue belton illustre pedigree, 14 mois, robe arrêtée et rapport, avec d'élégants vêtements, cause double emploi.

Pour renseignements, s'adresser à **M. P. Bontempo**, Châtel-St-Denis (Fribourg). — 1411

## SÉJOUR D'ÉTÉ

## A LOUER

au-dessus de Lausanne et à proximité d'une gare, une maison de 8 à 10 chambres, beaux ornements, situation agréable, pourvue de la forêt. Facilité pour une cure de lait. Ecrire s'ac 1895, poste rest., Montreux. — 1611

## Chevaux anglais

Importés directement. Jument, 5 ans, 1.62 m., bai-brun, pour poids moyen. Jument, 6 ans, 1.57 m., baie, très élégante. Attelés seuls et à deux, dressés à la selle. Représentants, hommes allures, et belles, promenade de la forêt. Facilité pour une cure de lait. Ecrire s'ac 1895, poste rest., Montreux. — 1611

## Avendre jument

al zane, six ans, irlandaise, taille moyenne, s'attelle seule et en paire. Très bien mise à la selle. Convientrait à officier. S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Lausanne, sous chiffre F 2165 L. — 1496

## Monsieur et Madame Charles Chatelanat

à Lausanne, Monsieur et Madame Alexis Chatelanat, à Lièges, remercient cordialement tous ceux qui leur ont témoigné tant de sympathie dans leur grande épreuve.

## Monsieur et Madame Charles Chatelanat

à Lausanne, Monsieur et Madame Alexis Chatelanat, à Lièges, remercient cordialement tous ceux qui leur ont témoigné tant de sympathie dans leur grande épreuve.

## Monsieur et Madame Charles Chatelanat

à Lausanne, Monsieur et Madame Alexis Chatelanat, à Lièges, remercient cordialement tous ceux qui leur ont témoigné tant de sympathie dans leur grande épreuve.

## Monsieur et Madame Charles Chatelanat

à Lausanne, Monsieur et Madame Alexis Chatelanat, à Lièges, remercient cordialement tous ceux qui leur ont témoigné tant de sympathie dans leur grande épreuve.

## CASINO-THÉÂTRE LAUSANNE

Salle des concerts

Venir le 10 mars 1899 à 8 h. du soir

## SOIRÉE

de

## MUSIQUE DE CHAMBRE

donnée par MM. **Max Frommelt**, 1<sup>er</sup> violon, **Frédéric Bach**, 2<sup>e</sup> violon, **Richard Frommelt**, alto, **Charles Wessely**, violoncelle

avec le bienveillant concours de

**Mlle Elsa de Gerzabek** prof. de piano

## PRIX DES PLACES:

Réservées, 4 fr. — Premières, 3 fr. — Secondes, 2 fr.

Les réservées sont en vente au magasin littéraire Ch.-W. Tarrin. Les autres places au magasin Ch.-W. Tarrin et dans les magasins de musique de MM. Fromsch et Schreiber et Wallbach.

## NOUVEAUTÉ

1610

Cartes postales de vues universelles d'après nature en séries de 12 pièces assorties fr. 1.30 ou en album de 12 présentant **R. Pfanning-Dadner**, Zurich Eltnerstr.

## Restaurant

jouissant d'une bonne clientèle et situé au centre de la ville est à remettre de suite. Peu de reprise. Pour tous renseignements s'adr. à **F. Grillet** et **E. Pillet**, à Lausanne. — 1625

## RESTAURANT GENÈVE

à remettre après fortune faite, établissement en pleine prospérité. Affaires annuelles fr. 81,000. Ecrire sous chiffre X, à Haasenstein et Vogler, Genève. — 1617

## AVIS

## de vente d'immeubles

2<sup>me</sup> enchère

Mardi 7 mars 1899, à 4 heures après-midi, à l'Imprimerie communale de Lausanne, vente définitive de la propriété Dony, en Budron sur le Mont, comprenant, maison d'habitation, grange, curie et dépendances, terrain attenant, surface totale 365 a. 76 ca. Taxe fr. 20,000.

Les conditions de vente peuvent être consultées au Bureau de l'office, Chauderon 1.

Lausanne, le 3 mars 1899.

L'office des Poursuites, XI<sup>e</sup> arrondissement, **E. Garcia**.

## TERRAIN A VENDRE

au bord du lac, où l'on peut bâtir un grand hôtel ou un hôtel de ville, avec dépendances et jardin sur route très fréquentée. Situation agréable. Séjour d'étrangers. — 1558

Pour renseignements, s'adresser à l'agence Haasenstein et Vogler, Bâle ou à **M. Philippot**, greffier au dit lieu.

## A VENDRE

## une hottelouse

n'ayant presque pas servi. S'adresser à l'agence officielle de recouvrements **G. Blanc, Yverdon**. — 1556

## A VENDRE

## une hottelouse

n'ayant presque pas servi. S'adresser à l'agence officielle de recouvrements **G. Blanc, Yverdon**. — 1556

## Chien à vendre

Chienne setter laverack blue belton illustre pedigree, 14 mois, robe arrêtée et rapport, avec d'élégants vêtements, cause double emploi.

Pour renseignements, s'adresser à **M. P. Bontempo**, Châtel-St-Denis (Fribourg). — 1411

## SÉJOUR D'ÉTÉ

## A LOUER

au-dessus de Lausanne et à proximité d'une gare, une maison de 8 à 10 chambres, beaux ornements, situation agréable, pourvue de la forêt. Facilité pour une cure de lait. Ecrire s'ac 1895, poste rest., Montreux. — 1611

## Chevaux anglais

Importés directement. Jument, 5 ans, 1.62 m., bai-brun, pour poids moyen. Jument, 6 ans, 1.57 m., baie, très élégante. Attelés seuls et à deux, dressés à la selle. Représentants, hommes allures, et belles, promenade de la forêt. Facilité pour une cure de lait. Ecrire s'ac 1895, poste rest., Montreux. — 1611

## Avendre jument

al zane, six ans, irlandaise, taille moyenne, s'attelle seule et en paire. Très bien mise à la selle. Convientrait à officier. S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Lausanne, sous chiffre F 2165 L. — 1496

## Monsieur et Madame Charles Chatelanat

à Lausanne, Monsieur et Madame Alexis Chatelanat, à Lièges, remercient cordialement tous ceux qui leur ont témoigné tant de sympathie dans leur grande épreuve.

## Monsieur et Madame Charles Chatelanat

à Lausanne, Monsieur et Madame Alexis Chatelanat, à Lièges, remercient cordialement tous ceux qui leur ont témoigné tant de sympathie dans leur grande épreuve.

## Monsieur et Madame Charles Chatelanat

à Lausanne, Monsieur et Madame Alexis Chatelanat, à Lièges, remercient cordialement tous ceux qui leur ont témoigné tant de sympathie dans leur grande épreuve.

## Monsieur et Madame Charles Chatelanat

à Lausanne, Monsieur et Madame Alexis Chatelanat, à Lièges, remercient cordialement tous ceux qui leur ont témoigné tant de sympathie dans leur grande épreuve.

</